Quatrième Année. — N° 1111 CINQ CENTIMES C Mardi 22 Février 1898.

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français ! Journal Populaire, Républicain Catholique Christ et Liberté !

ABONNEMENTS

	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements.....	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue de la Charité, 46 - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 46, Rue de la Charité, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région :

Exclusivement

AUX BUREAUX DU JOURNAL

A Paris : Chez M. PRÉVAL, 28, Rue d'Assas

Réquisitoire de M. Van Cassel. - Déclaration de M. Emile Zola

PLAIDOIRIE DE Me LABORI

LA JOURNÉE

L'audience d'hier du procès Zola a été extrêmement chargée et suivie avec un puissant intérêt par une salle nombreuse et tout entière hostile au syndicat.

M. Van Cassel a prononcé son réquisitoire ; il n'a pas fait l'impression qu'on attendait de son talent ; en revanche il a su placer la question sur son véritable terrain : « Oui ou non, Zola a-t-il prouvé que le second conseil de guerre ait acquitté par ordre un coupable ? »

M. Zola a lu ensuite une longue déclaration où son orgueil se déchaîne sans contrainte. Ses paroles sont sans cesse entrecoupées de protestations parfois extrêmement violentes quand le défenseur de Dreyfus dépasse les bornes.

Enfin, Me Labori prononce sa plaidoirie qu'il terminera demain.

LE CŒUR ET LE VENTRE

A l'heure même où nous écrivons le télégraphe nous apporte le texte d'une déclaration *énorme*, faite par Zola à la cour d'assises, en face du jury qui, tout à l'heure, va le juger.

Nous espérions trouver dans ce document non pas une rétractation — c'est au-dessus du patriotisme de l'accusé ; — mais au moins quelques atténuations, et quelques regrets ; au lieu de cela, des phrases et encore des phrases, des mots et encore des mots.

Cet homme est fou et Me Labori aurait tous les droits à plaider l'irresponsabilite de son client, car il n'est pas permis à un être raisonnable de pousser à un tel point le culte du moi ; ce n'est pas de la vanité, de la présomption, de l'orgueil, c'est de l'hystérie.

Le Parlement, l'Etat-major général, la majorité de la presse et la masse du peuple, tout cela ne compte pas pour Zola ; lui seul sait où est la vérité, où est l'idéal, où est la justice.

En face de la vieille France, en dehors des traditions séculaires d'honneur, de probité et de courage de notre armée, il s'est dressé, magot horrible et grimaçant, tel un dieu des temples de Confucius, sur le piédestal de ses quarante volumes les yeux hypnotiquement fixés sur son nombril, centre de l'Humanité.

Méline a menti, Boisdeffre a menti, Billot a menti, de Pellieux, Gonse, Henry ; tous ont menti.

Au nom de la France de Hoche, de Bayard, de Condé, de saint Louis, l'italien Zola vous affirme que Dreyfus est innocent.

— La preuve, la preuve ? réclame l'auditoire.

La preuve ? qu'est-il besoin de preuve puisque moi Zola je me porte garant de l'innocence du traître. Ne suis-je pas d'une famille de Venise la ville aux grands souvenirs ? N'ai-je pas répandu par millions dans le monde, mes œuvres. — Alors même que je ne serais pas Français, j'aurais le droit de parler car je suis le mandataire de l'Humanité.

Que mon nom disparaisse, que mon œuvre s'écroule si Dreyfus n'est pas innocent !!...

— La preuve, la preuve ?

— La preuve, mais ne suis-je pas né à Paris, ce grand Paris que j'étudie et que je chante depuis bientôt 40 ans, et vous, messieurs les jurés, vous êtes le cœur et la raison de Paris.

Et pendant une grande heure, Zola, sans rire, a déclamé ces phrases emphatiques et boursouflées laissant à l'Histoire le soin de le juger et, au besoin, de le venger.

Les jurés n'auront pas été touchés par cette rhétorique froide, eux, qui Français de vieille souche, sentent et comprennent autrement que le romancier, dans le cœur duquel l'égoïsme n'a plus laissé de place pour le culte de la patrie.

L'homme qui remplit une vraie mission sociale, l'homme qui se sacrifie à une grande idée, est moins prolixe et moins redondant ; son premier devoir, d'ailleurs, est de s'oublier, de s'effacer, pour laisser apparaître plus éclatante la radieuse vérité.

Zola s'est adressé aux jurés comme au *cœur et à la raison* de Paris, de ce grand Paris, a-t-il dit, *qu'il étudie et chante depuis 40 ans*.

Les jurés, s'ils ont du cœur et de la raison ne comprendront pas le chantre de Paris, car de la capitale il n'a chanté que le ventre, de même que des individus il n'a étudié que les instincts.

Ce fou orgueuilleux, cet histérique de l'égoïsme n'a pas même essayé d'apporter la moindre preuve ; il donne sa parole, et sa parole doit l'emporter sur la parole des ministres, des généraux, sur la grande voix du peuple, sur l'opinion publique tout entière.

Il sait qu'il expose la nation aux plus graves dangers, qu'importe ! Si sur les ruines de la France, sur les décombres fumants de ce Paris *qu'il aime tant* se dresse enfin le monument rêvé par son orgueil, Zola sera content, quelle que soit l'origine du bronze dans lequel on aura coulé sa statue.

Zola, qui n'est que ventre et cerveau, ne peut pas être en communion de sentiments avec ses jurés ; « cœur et raison de Paris ».

Aussi attendons-nous leur verdict avec confiance.

G. TOURNIER.

Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAUX

Le Procès Zola

AVANT L'AUDIENCE

La pluie tombe très fine et en assez grande quantité dès le matin. Les curieux qui se pressaient les jours précédents aux environs de la place Dauphine sont un peu moins nombreux. Toutefois, les cafés et certains magasins avoisinant le Palais de Justice regorgent de consommateurs ou de visiteurs.

Dès 6 heures, par conséquent au premier jour, les marchands de place, que ne décourage point l'averse, composent la file quotidienne devant la porte principale. Les acquéreurs arrivent très tard en raison du mauvais temps, mais les places ne sont cédées qu'à des taux fort élevés, qui montent depuis dix francs jusqu'à deux louis.

Ce trafic est des plus étranges. Il y a là des familles entières qui se sont mobilisées pour gagner de l'argent et l'on voit attendre des enfants de 10 ans accompagnés de leurs parents, qui comptent sur la vente des amateurs pour amener un peu d'aisance dans le ménage.

L'arrivée des officiers au procès ne donne lieu à aucun incident. Seuls le général Gonse, le commandant Lauth, le greffier Vallecalle et l'archiviste Gribelin, arrivent en tenue. Les autres officiers sont en civil. A midi, le lieutenant-colonel Picquart, et le commandant Esterhasy n'étaient pas arrivés. On remarque l'arrivée de MM. Forzinetti, Trarieux, Thevenet : Le littérateur anglais Muray interviewer du commandant Esterhasy excite une certaine curiosité.

Emile Zola a quitté à 9 heures, la rue de Bruxelles. Après avoir déjeuné dans le quartier Monceau, il s'est rendu au Palais où il est arrivé à 11 h. 40, accompagné de son secrétaire Desmoulins, de M. Bruneau et d'Octave Mirbeau, l'anarchique et irascible auteur des *Très Mauvais Bergers*.

Au moment où la voiture du romancier et de ses satellites débouche du Pont-Neuf, les curieux sortent en foule des cafés et des abris voisins du Palais. Une bordée de sifflets salue son arrivée et les cris de : « A mort les traîtres ! » partent de la foule et s'en vont souffleter aux joues les défenseurs de la famille Dreyfus.

Dans les couloirs l'animation est moins grande que ces jours derniers, mais néanmoins, la fièvre y court dans les conversations. L'ouverture de l'audience est impatiemment attendue.

L'AUDIENCE

Toujours les mêmes physionomies dans la salle où le public est littéralement entassé. Cependant, moins d'officiers en tenue que d'habitude.

L'audience est ouverte à midi 5.

La parole est immédiatement donnée à l'avocat général Van Cassel pour prononcer le réquisitoire.

Réquisitoire de M. Van Cassel

Messieurs de la Cour,
Messieurs les jurés,

Un homme, auteur de plusieurs romans qui lui ont valu une remarquable notoriété, M. Emile Zola, a publié le 13 janvier dernier, dans un journal militant, l'*Aurore*, une lettre au Président de la République intitulée : « J'accuse », qui témoigne d'une inconscience ou d'une impudence extraordinaire et qui a soulevé l'indignation du pays. Le journal et l'écrivain n'avaient pas craint, en effet, de lancer cette stupéfiante imputation : « Un conseil de guerre a jugé et acquitté par ordre un coupable.

Ah ! certes nous rejetons bien loin de nous, avec le mépris qu'elle mérite cette infamie que vous nous crachez à la face ; mais puisqu'il a fallu que la justice en fut saisie et qu'elle se prononçât sur sa valeur, il faut que vous nous disiez, M. Zola, quel a été le pire de cette trahison, où est l'ordre qu'on a donné de juger et d'acquitter. Cet ordre il fallait que vous nous le montriez. Vous ne l'avez pas fait, c'est que vous étiez impuissant à le faire.

Ah ! méfiez-vous, messieurs les jurés, des phrases superbes qui cachent trop souvent une absences d'arguments. A cette barre si l'on nous apporte des idées, c'est bien ! Nous discutons cela loyalement, impartialement. Mais les sonorités de la parole n'ont pour nous qu'une valeur négative. L'affaire est trop grave pour que l'attaque ne trouve pas dans les faits sa propre, son éclatante justification, pour que la preuve n'apporte pas à l'affirmation son cortège de lumière et de vérité. Or, je cherche les faits, messieurs les jurés, je cherche les preuves ! En vain ! La défense n'a pas même tenté de les apporter à cette barre.

Vous avez vu quelle intolérable situation fut faite ici à des officiers, à des généraux traînés dans la boue par leurs insulteurs éhontés, obligés de venir eux-mêmes devant vous défendre leur honneur attaqué par de perfides insinuations, quand ce n'était pas par de violentes diatribes. Vous avez vu le chef d'état-major général, le général de Boisdeffre lui-même s'indigner de tant d'audace et poser devant le pays attentif à ces débats cette interrogation poignante et pleine d'un doute qui n'aurait jamais dû, une seule minute, obscurcir sa confiance, et s'appesantir lourdement sur sa responsabilité déjà grande : « Oui ou non le pays nous croit-il dignes de notre tâche et de sa grandeur ? » (*Vifs applaudissements*).

Mais, permettez-moi, messieurs, de suivre la défense sur son propre terrain : quel fut son but, son objectif, le point de mire toujours présent devant son esprit ? Par une violation flagrante de la loi, on poursuivait ici, il n'y a pas de doute, une révision que nous ne sommes par chargés de faire. Et, ici encore, sur ce terrain où elle se croyait peut-être — ô illusion ! — la maîtresse, où elle a tenté pendant douze audiences, malgré les efforts de l'honorable président de la cour, de faire dévier le débat ; sur ce terrain, dis-je, elle n'a produit aucun fait nouveau, aucun éclaircissement digne de retenir votre attention, capable de faire pencher un instant de son côté la balance, volontiers généreuse, de la justice.

Je ne veux pas reprendre un à un les témoignages apportés à cette barre par les officiers généraux cités par la défense elle-même ; ils sont unanimes, vous l'avez vu, et d'une unanimité qui ne souffre ni doute, ni réticence, ni soupçon, à déclarer que le commandant Esterhazy ne pouvait — quelle qu'en soit d'ailleurs la gravité — connaître les renseignements contenus dans le bordereau. Donc le bordereau ne saurait être son œuvre.

Et à ce témoignage dont la force ne vous échappe pas, puisqu'il émane des autorités militaires les plus compétentes à se prononcer, vient s'en ajouter un autre. Car, si au point de vue des renseignements fournis à l'étranger, le bordereau ne pouvait être l'œuvre de M. Esterhazy, les experts assermentés viennent à leur tour nous dire que la main qui a écrit ces lignes, autour desquelles ont gravité tant de débats, n'est pas la sienne.

Eh ! je sais bien, messieurs les jurés, pour avoir subi comme vous les longues, oh ! très longues ! les nombreuses [illegible] très nombreuses ! (*rires*) dépo[illegible], on ! experts cités par la dé[illegible]ositions les d'accord avec no[illegible]défense ne sont pas [illegible]. Mais vous savez ce qu'il faut penser de ces témoignages, dont la plupart émanent d'amis ou de connaissances de l'accusé et en tout cas d'hommes qui n'ont jamais eu entre les mains les documents qui ont fait l'objet de ce procès ! Comme j'aime mieux pour ma part l'affirmation unanime des experts officiels des deux procès de 94 et de 98 !

Pour bien juger de la portée exacte de ce débat, il est indispensable d'en connaître la longue et douloureuse histoire. Je serai bref, d'ailleurs, messieurs les jurés, et ne m'écarterai pas du terrain précis des faits.

M. Van Cassel rappelle alors des faits que nos lecteurs connaissent, la campagne entreprise par la famille Dreyfus pour la réhabilitation du traître, les débats soulevés à la Chambre et au Sénat par cette affaire, la déclaration faite à plusieurs reprises par le général Billot pour affirmer la culpabilité de Dreyfus. L'avocat général donne également connaissance aux jurés des majorités obtenues à la Chambre et au Sénat par le gouvernement après les différents débats sur l'affaire Dreyfus.

Ces chiffres sont éloquents, s'écrie M. Van Cassel, ils témoignent de la confiance du Parlement dans les déclarations du gouvernement. Certains journaux peuvent, si bon leur semble, imprimer en gros caractères, en tête de leurs colonnes, que la République est en danger, qui oserait dire sérieusement que dans notre pays des officiers songent à attenter à la vie de la République ? Un seul osa jadis ; il dut se réfugier dans le suicide et se faire disparaître. (*Mouvements.*)

Les intellectuels — il faut bien les appelér du nom qu'ils se donnent (*rires*) — peuvent à leur tour protester et réclamer la révision du procès de 1894. Cette révision ne sera pas, il faut qu'ils en prennent leur parti, et d'ailleurs, le gouvernement accepterait-il de la faire, c'est à huis clos que se dérouleraient les phases du nouveau procès. Quelle confiance peuvent-il bien avoir, je me le demande, dans cette révision qu'ils réclament à grand fracas et à laquelle la raison d'Etat interdit le grand jour et la pleine lumière.

Puis, s'adressant de nouveau aux accusés : Le souci de la justice, ajoute M. Van Cassel, ne fut ici qu'un prétexte que vous invoquâtes ; jamais dans les pays civilisés l'anarchie judiciaire ne sera admise et seule la procédure de la revision est un recours possible contre l'illégalité dont on parle ; mais je l'atteste, à l'heure qu'il est aucune démarche en ce sens n'a été faite.

Sachez-le, messieurs, ce n'est que la mort dans l'âme qu'un ministre de la guerre se décide à faire juger un officier accusé de trahison ; lorsqu'il s'y est résolu il livre cet officier à sept autres officiers, ses pairs, qui en toute indépendance prononcent sur le sort de leur camarade ; toutes les mesures légales sont appliquées, respectées, croyez le !

L'avocat général examine ensuite le rôle joué dans l'affaire par le lieutenant-colonel Picquart :

C'est avec juste raison, s'écrie-t-il que le général Gonse, dans ses lettres, conseille à son subordonné une extrême prudence. Le colonel a faussé le sens de ces lettres sur lesquelles il comptait s'appuyer devant la justice et son attitude doit-être sévèrement appréciée.

M. Van Cassel qui lit son réquisitoire s'occupe de la question du « petit bleu » et dit qu'il parut au général Gonse que cette pièce suspecte ne pouvait pas servir de base à une accusation contre le commandant Esterhazy.

L'avocat général constate le mésaccord existant sur l'affaire Dreyfus entre M. Scheurer-Kestner et le ministre de la guerre cependant son ami depuis plus de 20 ans.

Parlant ensuite de l'opinion émise par M. Trarieux, il dit que c'est Me Leblois qui égara les premières recherches des honorables sénateurs, MM. Scheurer-Kestner et Trarieux.

Il conteste que la communication de la pièce : *cette canaille de D...* faite à l'*Eclair* a pu être faite par le ministre de la guerre comme on l'a prétendu ; dans les déclarations faites par M. Thévenet de l'existence de la communication de la pièce secrète il n'y a rien à retenir ici ; cela ne nous concerne, ni ne nous regarde.

Quant aux appréciations de M. Jaurès, faites de phrases sonores et redondantes, on ne les comprend pas plus que cette affirmation qu'une pièce aurait été communiquée.

Je tiens pour certain que Me Leblois qui avait de grandes entrées au service des renseignements, compulsa un dossier secret avec le colonel Picquart dans le cabinet de celui-ci et je n'enveux pour preuve que les affirmations réitérées du colonel Henry et de l'archiviste Gribelin — ce loyal et modeste serviteur — comme l'a dit le général Gonse ; le doute n'est plus permis, n'est-ce pas ?

Le débit lent et monotone de M. Van Cassel ne paraît produire sur l'auditoire aucune impression de nature à provoquer les manifestations dont la cour d'assises fut témoin ces jours-ci.

Faisant allusion au reproche d'avoir jugé à huis clos ou plutôt à demi huis clos le procès Esterhazy, M. Van Cassel [illegible] s'écrie :

Quand dans [illegible] jeu, il [illegible] un débat l'étranger est en [illegible] faut le juger entre Français. (*Mouvement*).

Le huis clos s'impose ; et ce n'est que comme moyen oratoire — mieux en situation dans une réunion publique (*Applaudissements*), qu'ici que le défenseur de Zola a pu protester contre cette mesure.

Zola, ajoute l'avocat général, dans son article, visait le choix toujours possible des juges. Or dans les conseils de guerre le choix des juges est surtout désigné par le grade du prévenu. Les grades varient. Toutes les armes y sont représentées et la suspicion ne peut naître à l'égard d'un conseil ainsi composé. Et ces juges étaient si bien indépendants qu'après s'être divisés sur la question du huis clos, ils se rencontrèrent tous quand il s'est agi de rendre un jugement acquittant Esterhasy.

Comment apprécier les procédés d'inquisition dont s'est servi la défense vis-à-vis d'Esterhasy, scalpel travaillant la chair vivante jusqu'à l'écœurement. (*Applaudissements*).

Je vous prie de ne faire aucune manifestation, car je ne recherche ici aucun effet d'audience. Je m'adresse au jury et non à la salle (*Mouvement*).

Et, s'adressant aux défenseurs, il ajoute :

Continuez donc si vous le voulez ! Votre victime avait été judicieusement choisie par vous (*Mouvement*). Les jurés, les magistrats, les membres des conseils de guerre, tous rendent la même justice.

Tout le monde a encore présentes les paroles du général Billot, disant à la Chambre qu'il avait confiance dans les 12 citoyens appelés à juger cette affaire.

Cette confiance, tous nous la partageons.

Puis prenant à partie Zola dont il qualifie très sévèrement l'œuvre mauvaise qui, dit-il, doit être sévèrement jugée, M. Van Cassel déclare qu'il ne salue le talent que pour le bien qu'il peut faire et non pas quand il jette la suspicion et peut mener à la révolte.

Non ! il n'est pas vrai qu'il se soit trouvé un officier pour dicter leur jugement aux autres ! Non ! sept officiers du conseil de guerre n'ont pas acquitté par ordre, comme les prévenus ont osé l'affirmer.

Votre verdict proclamera leurs mensonges ; nous l'attendons avec confiance, vous condamnerez sans hésiter. (*Mouvement prolongé.*)

SUSPENSION D'AUDIENCE

L'audience est suspendue à 2 heures.

Aucun incident à signaler dans la salle qui est très calme.

A la suspension de l'audience il se produit un peu plus d'animation dans la salle du Harlay qui n'a cessé d'être déserte. Pendant la suspension on s'entretient beaucoup du réquisitoire. Les personnes qui étaient à l'audience et surtout les habitués du Palais se montrent très surpris et s'accordent à dire que le réquisitoire fut assez terne. On s'étonne beaucoup, car M. Van Cassel jouit au Palais d'une assez grande notoriété, et le public qui s'attendait à entendre un grand morceau d'éloquence, ne cache pas son désappointement.

Dans un groupe discutent très vivement MM. Déroulède, Marcel Habert, Arthur Meyer et Me Brun.

A la reprise de l'audience la galerie du Harlay se revide et reprend sa physionomie morne.

A la reprise de l'audience, Zola a la parole pour lire une déclaration. Il s'approche vers la barre des témoins et commence sa lecture.

Déclaration de M. Emile Zola

A la Chambre, dans la séance du 22 janvier, M. Méline, président du conseil, a déclaré aux applaudissements de la majorité complaisante qu'il avait confiance dans les douze citoyens aux mains desquels il remettait la défense de l'armée : c'était de vous qu'il parlait, messieurs. De même que le général Billot avait dicté son arrêt au conseil de guerre, chargé d'acquitter le commandant Esterhazy, en descendant du haut de la tribune à ses subordonnés la consigne militaire du respect indiscutable de la chose jugée, de même M. Méline a voulu vous donner l'ordre de me condamner au nom du respect de l'armée qu'il m'accuse d'avoir outragée.

Je dénonde à la conscience des honnêtes gens cette pression des pouvoirs publics sur la justice du pays, ce sont là des mœurs politiques abominables qui déshonorent une nation libre. Nous verrons, messieurs, si vous obéirez, mais il n'est pas vrai que je sois ici devant vous par la volonté de M. Méline.

Il n'a cédé à la nécessité de me poursuivre que dans un sentiment de terreur du nouveau pas que la vérité allait faire. Cela est connu de tout le monde. Si je suis devant vous, c'est que je l'ai voulu. Moi seul ai décidé que l'obscure et monstrueuse affaire serait portée devant votre juridiction.

C'est moi seul, de mon plein gré, qui vous ai choisi, vous l'émanation la plus haute et la plus directe de la justice française, pour que la France enfin sache et se prononce. Mon acte n'a pas eu d'autre but et ma personne n'est rien. J'en ai fait le sacrifice, satisfait simplement d'avoir mis entre vos mains non seulement l'honneur de l'armée mais l'honneur en péril de toute une nation.

Vous me pardonnerez donc si la lumière n'est pas encore faite, cela ne sera pas de ma faute. Il paraît que je faisais un rêve en voulant vous apporter toutes les preuves et en vous estimant les seuls dignes, les seuls compétents.

On a commencé par vous retirer de la main gauche ce qu'on semblait vous donner de la main droite. On affectait bien d'accepter votre juridiction, mais si l'on avait confiance en vous pour venger les membres d'un conseil de guerre, certains autres officiers restaient intangibles, supérieurs à votre justice elle-même.

Comprenne qui pourra ! C'est l'obscurité dans l'hypocrisie qui en ressort. C'est qu'on a redouté votre bon sens, qu'on n'a point osé courir le danger de nous laisser tout dire et de vous laisser tout juger. Ils prétendent qu'on a voulu limiter le scandale.

Et qu'en pensez-vous de ce scandale, de mon acte qui consistait à vous saisir de l'affaire, à vouloir que ce fut un peuple incarné en vous qui fut le juge ?

Ils prétendent encore qu'ils ne pouvaient accepter la révision déguisée, avouant ainsi qu'ils n'ont qu'une peur au fond celle de votre contrôle souverain. La loi, elle a en vous sa représentation totale et c'est cette loi du peuple élu que j'ai désirée, que j'ai respectée profondément en bon citoyen et non pas la lâche procédure grâce à laquelle on a espéré vous bafouer vous-mêmes.

Me voilà excusé, messieurs, de vous avoir dérangés de vos occupations sans avoir eu le pouvoir de vous inonder de la totale lumière que je rêvais.

La lumière, toute la lumière, je n'ai eu que ce passionné désir et ces débats viennent de vous le prouver. Nous avons eu à lutter pas à pas contre une volonté de ténèbres, extraordinaire d'obstination.

Il a fallu un combat pour arracher chaque lambeau de vérité. On a discuté sur tout, on nous a refusé tout, on a terrorisé nos témoins dans l'espoir de nous empêcher de faire la preuve et c'est pour vous seuls que nous nous sommes battus, et c'est pour que cette preuve vous fut soumise, entière enfin, et que vous puissiez vous prononcer sans remords dans votre conscience. Je suis donc certain que vous me tiendrez compte de mes efforts et que d'ailleurs assez de clarté a pu être faite.

Vous avez entendu les témoins, vous allez entendre mon défenseur qui dira l'histoire vraie, cette histoire qui affole tout le monde et que personne ne connaît et me voilà tranquille. La vérité est en vous maintenant. On agira.

M. Méline a donc cru dicter votre arrêt en vous confiant l'honneur de l'armée. C'est au nom de l'honneur de l'armée que je fait appel moi-même à votre justice. Je donne à M. Méline le plus formel démenti. Je n'ai jamais outragé l'armée. J'ai donné au contraire ma tendresse, mon respect à la nation en arme, à nos chers soldats de France qui se lèveraient à la première menace, qui défendraient la terre française.

Il est également faux que j'ai attaqué les chefs, les généraux qui les mèneraient à la victoire. Mais si quelques individualités des bureaux de la guerre ont compromis l'armée elle-même par leurs agissements, est-ce donc insulter l'armée tout entière que de le dire. N'est-ce pas plutôt faire œuvre de bon citoyen que de les dégager de toute compromission, que de jeter le cri d'alarme pour que les fautes qui, autrefois nous ont fait battre ne se reproduisent pas, et ne nous mènent pas à de nouvelles défaites : Je ne me défends pas d'ailleurs, je laisse à l'histoire le soin de juger mon acte qui était nécessaire.

Mais j'affirme qu'on déshonore l'armée quand on laisse les gendarmes embrasser le commandant Esterhazy après les abominables lettres qu'il a écrites.

J'affirme que cette vaillante armée est insultée tous les jours par les partis qui, sous prétexte de la défendre, la salissent de leur basse complicité entraînant dans la boue tout ce que la France compte encore de beau et de grand. (*Violents murmures.*)

J'affirme que ce sont eux qui la déshonorent, cette grande armée nationale, lorsqu'ils mêlent les cris de : « Vive l'armée ! » à ceux de : « A mort les juifs ! » (*Nouveaux murmures.*)

Ils ont crié « Vive Esterhazy ! ». Grand Dieu ! le peuple de saint Louis, de Bayard, de Condé et de Hoche (*Oh ! oh !*) le peuple qui compte cent victoires, le peuple des grandes guerres de la République et de l'Empire, le peuple dont la force, la grâce et la générosité ont ébloui l'univers criant : « Vive Esterhazy ! » c'est une honte. (*Violentes protestations*) et notre force de vérité et de justice peut seule nous en laver.

Vous connaissez l'entente qui s'est faite. Dreyfus a été condamné justement et loyalement par sept officiers infaillibles, qu'on ne peut même suspecter d'erreurs, sans outrager l'armée entière. Il expie dans une torture vengeresse son abominable forfait, et comme il est juif, voilà qu'un syndicat juif s'est créé, syndicat international de sans-patrie, disposant de millions par centaines, dans le but de sauver le traître au prix des plus basses manœuvres.

Dès lors ce syndicat s'est mis à entasser les crimes, achetant les consciences et jetant la France dans une agitation meurtrière, décidé à la vendre à l'ennemi, à embraser l'Europe d'une guerre générale plutôt que de renoncer à son effroyable dessein. Voilà c'est très simple, même enfantin et imbécile. (*Explosion de murmures*).

M. Zola hausse les épaules et continue :

Comme vous le voyez, c'est de ce pain empoisonné que la presse immonde nourrit notre pauvre peuple depuis plusieurs mois et il ne faut pas s'étonner si nous assistons à une crise désastreuse ; car lorsqu'on aime à ce point, la sottise et le mensonge on récolte forcément la démence.

Le public que tant de violence exaspère éclate alors en manifestation d'une violence inouïe ; on proteste de tous côtés et le silence ne se rétablit que difficilement.

Certes, Messieurs, je ne vous fais pas l'injure de croire que vous vous en étiez tenus jusqu'ici à ce conte de nourrice. Je vous connais, je sais que vous êtes le cœur et la raison de Paris, de mon grand Paris où je suis né que j'aime avec une infinie tendresse, qui j'étudie et que je chante depuis bientôt 40 ans. Et je sais également à cette heure ce qui se passe dans vos cerveaux, car avant de venir m'asseoir ici comme accusé, j'ai siégé là au banc où vous êtes. Vous y représentez l'opinion moyenne ; vous êtes la sagesse et la justice. Tout à l'heure, je serai en pensée avec vous dans la salle de vos délibérations et je suis convaincu que votre effort sera de sauvegarder nos intérêts de citoyens qui sont naturellement, selon vous, les intérêts de la nation entière.

Vous pouvez vous tromper, mais vous vous tromperez dans la pensée. En assurant votre bien, vous assurerez le bien de tous. Je vous vois dans vos familles, le soir, sous la lampe.

Je vous entends causer avec vos amis. Je vous accompagne dans vos ateliers, dans vos magasins. Vous êtes tous des travailleurs, les uns commerçants, les autres industriels, quelques-uns exercent des professions libérales et votre légitime préoccupation est l'état déplorable dans lequel sont tombées les affaires.

Partout la crise actuelle menace de devenir un désastre. Les recettes baissent, les transactions deviennent de plus en plus difficiles, de sorte que la pensée que vous avez apportée ici, la pensée que je lis sur vos visages, est qu'en voilà assez...

On crie dans la salle : « Oh ! oui ! »

... Et qu'il faut en finir. Et vous n'en êtes pas à dire comme beaucoup : « Que nous importe qu'un innocent soit à l'île du Diable ! Est-ce que l'intérêt d'un seul vaut la peine de troubler ainsi un grand pays » Mais vous vous dites tout de même que notre agitation à nous les affamés de vérité et de justice, est payée trop chèrement par tout le mal qu'on nous accuse de faire.

Et si vous me condamnez, messieurs, il n'y aura que cela au fond de votre verdict : le désir de calmer l'agitation, le besoin que les affaires reprennent, la croyance qu'en me frappant vous arrêterez la campagne de revendication, nuisible aux intérêts de la France.

Eh bien, messieurs, vous vous tromperiez absolument. Veuillez me faire l'honneur de croire que je ne défends pas ici ma liberté. En me frappant vous ne feriez que me grandir : qui souffre pour la justice et la vérité devient auguste et sacré. Regardez-moi, messieurs : ai-je mine de vendu, de menteur et de traître ? Pourquoi donc agirai-je ? Je n'ai derrière moi ni ambition politique, ni passion de sectaire.

Je suis un libre écrivain, qui a donné sa vie au travail, qui rentrera demain dans le rang et reprendra sa besogne interrompue, et qu'ils sont donc bêtes ceux qui m'appellent l'Italien, moi, né d'une mère française, élevée par des grands parents beaucerons, des paysans de cette forte terre, moi, qui ai perdu mon père à 7 ans, qui ne suis allé en Italie qu'à 54 ans et pour documenter un livre : ce qui ne m'empêche pas d'être très fier que mon père soit de Venise, cité resplendissante dont les gloires anciennes chantent dans toutes les mémoires, et si même je n'étais pas Français, est-ce que les 40 volumes de langue française, que j'ai jetés par milliers d'exemplaires dans le monde entier, ne suffiraient pas à faire de moi un Français ?

Donc je ne me défends pas.

Mais, quelle erreur serait la vôtre, si vous étiez convaincu qu'en me frappant vous rétabliriez l'ordre dans notre malheureux pays. Ne comprenez-vous pas maintenant que ce dont la nation meurt, c'est de l'obscurité où on la laisse ; c'est de l'équivoque où elle agonise.

Les fautes des gouvernants s'entassent sur les fautes. Un mensonge en nécessite un autre, de sorte que l'amas devient effroyable.

Une erreur judiciaire a été commise ; dès lors, pour la cacher, il a fallu chaque jour commettre un nouvel attentat au bon sens et à l'équité. C'est la condamnation d'un innocent qui a entraîné l'acquittement d'un coupable, et voilà qu'aujourd'hui on vous demande de me condamner à mon tour, parce que j'ai crié mon angoisse en voyant la patrie dans cette voie affreuse.

Condamnez-moi donc ! mais ce sera une faute encore à ajouter aux autres, une faute dont plus tard vous supporterez le poids dans l'histoire, et ma condamnation au lieu de ramener la paix que vous désirez, que nous désirons tous, ne sera qu'une semence nouvelle de désordre. La mesure est comble, je vous le dis, ne la faites pas déborder.

Comment ne vous rendez-vous pas un compte exact de la terrible crise que le pays traverse. On dit que nous sommes les auteurs des scandales, que ce sont les amants de la vérité et de la justice qui troublent la nation et la poussent à l'émeute. En vérité c'est se moquer du monde. Est-ce que le général Billot, pour ne nommer que lui, n'est pas averti depuis 18 mois que si le colonel Picquart n'a pas insisté pour qu'il prît la revision en main, c'est qu'il ne voulait pas laisser le mensonge éclater et tout bouleverser ?

Est-ce que M. Scheurer-Kestner ne l'a pas supplié, les larmes aux yeux, de songer à la France, de lui éviter une pareille catastrophe.

Non, non, notre désir a été de tout faciliter de tout amortir, et si le pays est dans la peine, la faute en est au pouvoir, qui pour couvrir un coupable, et dans des intérêts politiques, a tout refusé, espérant qu'il serait assez fort pour empêcher la lumière d'être faite. Depuis ce jour, il n'a manœuvré que dans l'ombre pour les ténèbres et c'est lui, lui seul qui est responsable du trouble éperdu où sont les consciences.

L'affaire Dreyfus, ah ! messieurs, elle est devenue bien petite à l'heure actuelle, elle est bien peu et bien lointaine devant la terrifiante question qu'elle a soulevée. Il n'y a plus d'affaire Dreyfus, il s'agit désormais de savoir si la France est encore la France des droits de l'homme, celle qui a donné la liberté au monde et qui devait lui donner la justice !

Sommes-nous encore le peuple le plus noble et le plus fraternel ? Le plus généreux ?

Allons-nous garder en Europe notre renom d'équité et d'humanité ? Puis ne sont-ce pas toutes les conquêtes que nous avons faites qui sont remises en question ? Ouvrez les yeux et comprenez que pour être dans un tel désarroi, l'âme française doit être remuée jusque dans ses plus intimes profondeurs.

En face d'un péril redoutable, le peuple n'est point bouleversé de la sorte sans que sa vie morale elle-même soit en danger. L'heure est d'une gravité exceptionnelle.

Il s'agit du salut de la nation. Quand vous aurez compris cela, Messieurs, vous sentirez qu'il n'est qu'un seul remède possible : « Dire la vérité, rendre la justice. » Tout ce qui arrêtera la lumière, tout ce qui jettera de ténèbres en ténèbres, ne fera que prolonger la crise.

Le rôle des bons citoyens, de ceux qui sentent l'impérieux besoin d'en finir, est d'exiger le grand jour. Nous sommes déjà beaucoup à le penser. Les hommes de littérature, de philosophie et de science se lèvent de toutes parts au nom de l'intelligence (*Oh ! Oh !*), et je ne vous parle pas de l'étranger, du frisson qui a gagné l'Europe tout entière. (*Violentes protestations. Cris : C'est indigne !*)

Pourtant, l'étranger n'est pas forcément l'ennemi. Ne parlons pas des peuples qui peuvent être demain des adversaires, mais la grande Russie, notre alliée, mais la petite et généreuse Hollande, mais tous les peuples sympathiques du Nord, mais ces terres de langue française : la Suisse, la Belgique, pourquoi donc ont-elles le cœur si gros et si débordant de fraternelle souffrance ? Voulez-vous donc la France isolée dans le monde ? Voulez vous, quand vous passerez la frontière, qu'on ne sourie plus à votre beau renom d'équité et d'humanité ?

Hélas ! messieurs, ainsi que tant d'autres vous attendez peut-être le coup de foudre : la preuve de l'innocence de Dreyfus qui descendrait du ciel comme un tonnerre. La vérité ne procède pas ainsi d'habitude ; elle demande quelque recherche et quelque intelligence.

La preuve, nous savons bien où elle est, où l'on pourrait la trouver, mais nous ne songeons à cela que dans le secret de nos âmes, et notre angoisse patriotique, c'est qu'on se soit exposé à recevoir un jour le démenti de cette preuve après avoir engagé l'honneur de l'armée dans un mensonge. Je veux aussi déclarer nettement que si nous avons notifié comme témoins certains membres des ambassades, notre volonté formelle était à l'avance de ne pas les citer ici.

On a souri de notre audace ; je ne crois pas qu'on ait souri au ministère des affaires étrangères, car là on a dû comprendre. Nous avons simplement voulu dire à ceux qui savent toute la vérité que nous la savons nous aussi. Cette vérité court les ambassades, elle sera demain connue de tous, et s'il nous est impossible d'aller dès maintenant la chercher où elle est, protégée par d'infranchissables formalités, le gouvernement, qui est convaincu comme nous de l'innocence de Dreyfus (*Vives protestations*) pourra, quand il le voudra, sans risques trouver des témoins qui feront enfin la lumière.

Dreyfus est innocent (*murmures prolongés : La preuve ! Donnez la preuve !*). Je le jure. J'y engage ma vie, j'y engage mon honneur

A cette heure solennelle, devant ce tribunal qui représente la justice humaine, devant vous, messieurs les jurés, qui êtes l'incarnation même du pays, devant toute la France, devant le monde entier, je jure que Dreyfus est innocent. (*Nouveaux murmures.*) Et par mes quarante années de travail, par l'autorité que ce labeur a pu me donner, je jure que Dreyfus est innocent. (*Explosion de murmures, Nouveaux cris de : La preuve !*) Et par tout ce que j'ai conquis, par le nom que je me suis fait, par mes œuvres qui m'ont aidé à l'expansion des lettres françaises, je jure que Dreyfus est innocent. (*Vifs mouvements d'impatience. Cris : Donnez donc des preuves !*)

Que tout cela croule, que mes œuvres périssent, si Dreyfus n'est pas innocent ! Il est innocent. Tout semble être contre moi : les deux Chambres, le pouvoir civil, le pouvoir militaire, les journaux à grand tirage, l'opinion publique qu'ils ont empoisonnée et je n'ai pour moi que l'idée, un idéal de vérité et de justice, et je suis bien tranquille. Je vaincrai ; je n'ai pas voulu que mon pays restât dans le mensonge et l'injustice. On peut me frapper ici, un jour la France me remerciera d'avoir aidé à sauver son honneur.

M. le Président. — **La parole est à Me Labori.**

Plaidoierie de Me Laborie

Messieurs les jurés, dit il en commençant, je vais vous demander, après deux semaines d'audience un nouveau et long effort.

Jamais affaire n'a soulevé d'une part plus de clameurs, d'autre part, plus de passions. Du côté du grand citoyen qui est ici, voyez quel concours de sommités intellectuelles ; prenez une liste quelconque des protestataires : Anatole France, Duclaux, Gabriel Monod, Séailles, et Pressenssé, Havet, Frédéric Passy, Michel Bréal, et dit Me Labori, cet admirable vieillard patriote que l'armée ne peut renier.

Il y a, continue Me Labori, 300 députés et 250 sénateurs partisans de la revision, mais les élections sont préparées sur un pacte que j'ai compris un moment et qui maintenant m'effraie ; et l'on veut que les élections se fassent dans le mystère, cela n'est pas possible, cela ne sera pas.

Deux fois par jour on jette l'injure sur les amis du droit et de la justice. On a inventé contre eux cette injure : syndicat ! Mot d'enfantillage, mot d'infamie, et n'a-t-il pas fait son chemin puisqu'on le voit ramassé au moins dans sa pensée profonde par M. l'avocat général. Si l'on veut dire qu'une famille ruinera non pas sa prétendue opulence, mais sa large aisance, pour sauver un de ses membres qu'elle croit, qu'elle sait innocent, si l'on veut dire que des amis lui aideront, soit, et je ne vois là rien que de respectable.

Ira-t-on jusqu'à dire que Zola est un vendu ? C'est un mensonge ou une puérilité. Non ce n'est pas l'argent qui peut produire de tels mouvements, ce n'est pas l'argent qui pousse M. Scheurer-Kestner, MM. Trarieux et Jaurès ; et voulez-vous que je fasse protester la salle ? M. Joseph Reinach. (*Violents murmures.*) Qu'il faut louer de son courage et de sa persévérance. (*Cris : A bas Reinach !*)

Est-ce l'argent qui a pu pousser des artistes tels que Carrière, Claude Monet, Alfred Bruneau, Desmoulins, des publicistes tels que Victor Bérard, Ranc, Lucien-Victor Meunier, Sigismond Lacroix et Séverine qui gagne à notre cause la cohorte de toutes les femmes françaises ? (*Oh ! Oh !*)

Me Labori aborde alors le fond du débat.

Depuis 1894, la sentence rendue contre Dreyfus n'a pas cessé de peser sur la conscience publique, je sais bien que pour le présent, le plus grand nombre est ou paraît contre nous, mais en dépit des convictions qu'on affiche ou qu'on s'impose, beaucoup sont resté troublés par les obscurités de la poursuite, par la persistance du condamné à crier son innocence.

L'*Intransigeant* a publié ce matin un ancien article de Georges Clémenceau contre Dreyfus. Cet article ne saurait gêner M. Clémenceau et son opinion n'en est que plus respectable. Cela prouve seulement que l'idée et la vérité ont fait leur chemin. L'odieux antisémitisme (*protestations*) a voulu relever la tête à propos de la condamnation de Dreyfus, et ceux qui suivent cet abominable instinct de haine sont les vrais insulteurs de l'armée. (*Violentes protestations, à bas les juifs !*). Ils n'ont pas empêché que dans cette affaire tout le monde ait été inquiété par l'abus des ténèbres dans la procédure, abus de lumière aussi dans un certain sens, puisque dès l'origine on a répandu ou laissé répandre tant de mensonges.

Me Labori cite plusieurs articles de M. Paul de Cassagnac, l'un surtout dans lequel le directeur de l'*Autorité* dit que s'il n'y avait pas au dossier d'accusation autre chose que le bordereau comme seule preuve, c'était insuffisant, puisque Dreyfus niait et que les experts pouvent se tromper.

« Pourquoi le huis-clos ? Est-ce que le gouvernement ne se croit pas assez armé de preuves ? Est-ce qu'il a peur de l'étranger, à cause du rôle ignoble qu'un attaché militaire aurait joué dans cette affaire ? et il concluait à la nécessité des débats publics.

L'*Eclair* intervint et publia un article intitulé : *le Traître*, qui n'est qu'un véritable tissu de mensonges ; je ne sais pas au juste de qui émane cet article : je vous démontrerai tout à l'heure qu'il paraît être venu de l'état-major, qui voulut ainsi porter un coup de massue, comme il est venu ici en apporter plusieurs par des affirmations vides et creuses, sans les appuyer de la moindre preuve.

C'est ainsi, dit Me Labori, que l'article de l'*Eclair* portait ces mots : « Cette canaille de Dreyfus devient bien exigeant ! » alors que la pièce originale ne contient que ceci : « Cette canaille de D... »

C'est quelques jours après cet article que Me Demange, rencontrant son vieux camarade Salles, celui ci lui fit la confidence que l'on sait : Un officier ayant fait partie du conseil de guerre lui dit que si Me Demange avait comme les membres du conseil, vu une pièce qu'on leur fit passer pendant qu'ils délibéraient, il n'aurait plus de doute sur la culpabilité de son client. (*Mouvement.*)

Me Labori s'élève contre de tels procédés contraires au droit, et il ajoute que le but poursuivi par le syndicat est d'arriver à la justice et à la vérité dans l'intérêt de l'humanité entière.

Ce syndicat de foi et de désintéressement dit Me Labori a la plus grande espérance de votre perspicacité.

Des murmures bruyants éclatent au fond de la salle.

Combien vous a-t-on payé ? crie une voix. (*Bruit prolongé. Bravo ! Bravo !*)

Me Labori **se tournant vers le fond de la salle riposte :**

Si nous vous avions donné de l'argent vous nous applaudiriez au lieu de nous interrompre au mépris de respect que vous devez ici à la justice, (*Nouveau bruit, protestations*). Puis, parlant de l'affaire Zola Me Labori déclare que si on ne voulait pas permettre aux prévenus de faire leur preuve par tous les moyens dont ils pouvaient disposer ; si on ne voulait pas laisser percer la lumière et la vérité il aurait mieux valu ne pas faire ce procès.

Mais la tactique se conçoit, poursuit le défenseur, en nous empêchant d'arriver à faire éclater même la vérité partielle, cette affaire retombe comme une seconde pierre sur le condamné qui est là-bas, enterré vivant à l'île du Diable et cependant il fallait qu'un homme qui eut assez d'autorité sur d'autres hommes, écrivit cette lettre révolutionnaire, comme on l'a qualifiée ici ; cette révolution que Zola a commencé, vous l'achèverez, messieurs les jurés, en prononçant l'acquittement que je sollicite de vous. (*Bruit prolongé.*)

Me Labori reproche au président du conseil d'avoir dit qu'il ne pouvait pas laisser juger les généraux par le jury.

Est-ce donc que les généraux soient placés au-dessus de la conscience légale du pays, comme M. Jaurès a appelé le jury ? Y a-t-il donc des soldats indispensables et pour un qui disparaît, le bâton du commandement ne serait-il pas aussitôt pris par un autre aussi digne ?

Que vient-on donc parler ici devant le jury de confiance dans l'armée ? Mais tous nous avons confiance dans notre armée nationale et Zola qui a voulu la vérité et la lumière est le premier à la partager. cette confiance, et on est mal venu à dire qu'il a insulté l'armée quand il a jeté le cri d'alarme, c'est son patriotisme qui l'a fait agir.

Me Labori donne lecture de plusieurs articles de l'*Intransigeant* publiés en mars, juillet, septembre 1897 dans lesquels le général Saussier, le chef de l'état-major général de l'armée, le général de Boisdeffre, les bureaux de l'état-major et les chefs militaires sont fort malmenés.

D'autres articles de la *Libre Parole* et de l'*Autorité* sont cités par le défenseur ; ils renferment de vives critiques contre l'armée et le général Billot.

Me Labori, ses lectures terminées, s'écrie :

Eh bien, voilà les soutiens de l'armée ! voilà ceux qui n'insultent pas l'armée de leur pays ! Je vous les signale, messieurs. Est ce que Zola a fait cela ? Non messieurs. Il a parlé fort, il n'a insulté personne, il avait souhaité un débat le plus large possible devant vous. Mais on l'a étranglé ; on prit des demi-mesures, la lumière fut partielle, les débats, tout fut partiel, on n'osa pas élargir le débat.

Mais puisque j'ai été chargé de vous faire la preuve de la bonne foi de Zola, ce qu'on n'a pas voulu qu'on vous dise, je vous le dirai, moi, car enfin il ne faut pas perdre de vue que Zola se défend ici.

Me Labori annonce qu'il va reprendre chronologiquement les faits de cette affaire et que par le raisonnement et l'induction il s'efforcera de fouiller ce qu'on ne sait pas.

Le président interrompt pour inviter Me Labori à remettre à demain la fin de sa plaidoierie.

L'audience est levée sans incident.

PHYSIONOMIE DE L'AUDIENCE
LA SORTIE. — LES OVATIONS

C'est avec une grande surprise que l'on remarquait cet après-midi une diminution notable de l'influence des curieux dans la galerie du Harley. Cette désertion du public a rendu forcément calme l'accès de l'immense salle qui n'a repris un peu d'animation qu'au moment de la suspension d'audience.

MM. Millevoye et Georges Thiébaud font vers 3 heures leur apparition dans la galerie du Harlay.

Ils sont aussitôt séparés et entourés par leurs amis respectifs à qui ils confient leurs impressions écoutées d'ailleurs dans le plus grand calme.

A la levée de l'audience, lorsque les officiers qui y ont assisté sortent de la salle des assises et traversent la galerie du Harlay, une ovation leur est faite et les curieux se découvrent au passage des officiers généraux qui leur rendent le salut militaire au milieu des acclamations.

L'ovation se répète sur la place Dauphine et ne cesse que lorsque le dernier officier est monté en voiture.

M. Paul Déroulède, qui assistait aux débats, en sortant au milieu du public est reconnu sur le perron par M. Georges Thiébaud, qui embrasse avec effusion l'auteur des « Chants du Soldat ».

M. Arthur Meyer et M. Millevoye viennent ensuite lui serrer la main et présentent à M. Déroulède M. Max Régis, qui crie le premier : « Vive Déroulède ». Cette acclamation est aussitôt répétée par les curieux qui applaudissent à outrance.

MM. Thiébaud, Millevoye, Déroulède montent en voiture et les derniers curieux se dispersent.

M. Zola est parti du Palais par le quai des Orfèvres, à 5 h. 20. Sa voiture a traversé le boulevard du Palais au milieu d'une foule considérable et qui manifeste bruyamment son antipathie pour le défenseur de Dreyfus.

Quelques minutes après, le service d'ordre était dissous sans avoir eu à intervenir au cours de la journée.

Notons cependant deux arrestations, pour refus de circuler, opérées vers deux heures, sur le quai des Orfèvres.

LA PROCHAINE INTERPELLATION

On sait que la Chambre a renvoyé après la clôture du procès Zola la fixation des interpellations Ernest Roche, de Beauregard et Castelin. Comme le verdict sera très probablement rendu mercredi, les trois députés ci-dessus nommés comptent demander dès jeudi à la Chambre, sinon de discuter immédiatement leurs interpellations mais d'en fixer la date.

D'autre part, M. Hubbard se propose de saisir jeudi la Chambre d'une demande d'interpellation sur l'ensemble du procès Zola. On affirme que M. Hubbard aurait surtout l'intention de faire porter son interpellation sur les déclarations faites à l'audience par le général de Boisdeffre.

La Crise Dreyfusienne et la Presse

LA LIBERTÉ :

Les manifestations d'hier ont apporté une nouvelle preuve à la vérité de plus en plus visible de cette situation menaçante.

Rochefort a transformé en une sorte d'ovation triomphale son entrée à Ste-Pélagie où il doit passer les cinq jours de prison auxquels il a été récemment condamné. Une foule considérable avait été d'avance réunie pour l'acclamer, comme on en voyait, il y a quelques années, sur les pas du général Boulanger.

Or, personne n'ignore que le triomphateur d'hier est un des anciens chefs du boulangisme.

Le même soir, un meeting avait lieu, salle Chaynes, sous prétexte de nationalisme. Qui le présidait ? Deux anciens boulangistes : Millevoye et Thiébaud. Certes, il y a été question des juifs ; mais là nom seul des organisateurs et leur passé disent assez haut le but réel qu'ils poursuivent.

Oui, de tous côtés et sous toutes les formes, le boulangisme relève la tête.

Nous sommes à la veille des élections générales. Vous verrez avec quelle perfidie on va exploiter contre le gouvernement et la majorité tous les incidents qui ont pu récemment émouvoir l'opinion. Laissera-t-on se développer l'œuvre désorganisatrice ? N'aura-t-on pas assez de prévoyance et d'énergie pour y mettre obstacle lorsqu'il en est temps encore ?

Il a suffi d'une volonté ferme pour qu'en 1889 le boulangisme disparût d'un seul coup. Ce qui se passe aujourd'hui ne peut donc laisser indifférents les hommes qui ont la responsabilité du pouvoir. La situation est grave. Les gouvernants ne doivent pas permettre qu'elle devienne critique. Tout leur commande de veiller au salut de la France et de la République.

LE TEMPS

Hier tout s'est passé avec une bonhomie charmante. Les antisémites de la Villette avaient eu l'heureuse inspiration d'interdire l'accès de la salle à leurs contradicteurs et d'enlever ainsi par avance le venin de leurs truculents ordres du jour.

A Ste-Pélagie, c'est une idylle qui s'est déroulée sous l'œil amène des gardes municipaux.

Le condamné était entouré de sa famille et de ses amis. Il a été porté en triomphe et presque étouffé sous les fleurs.

Comment y aurait-il eu place pour la violence dans cette attendrissante cérémonie tout à fait dans le goût sentimental, pastoral, enthousiaste et vertueux de la fin du dix-huitième siècle.

Il n'est pas contestable que les émotions de ces derniers jours soient en voie d'apaisement progressif.

Ceux qu'on a appelés les intellectuels, quels que puissent être leurs doutes sur certains points de fait ou sur certaines questions de forme, ne sont pas des hommes bien dangereux. Ils ne menacent ni la patrie, ni l'armée, ni la République.

On ne voit vraiment pas ce qu'ils pourraient menacer, et leurs discussions sur un procès récent sont plus palpitantes sans doute mais non pas plus subversives que les hypothèses bâties à propos du masque de fer ou que les opinions historiques de l'auteur de *Paméla* sur l'évasion de Louis XVII.

D'un autre côté, qui oserait mettre en doute le respect professé au fond de leur conscience par les chefs de notre armée pour la justice et le pouvoir civil ? Quant au peuple, on a vu hier s'il était en humeur d'élever des barricades pour exploiter certains incidents, certaines vivacités de langage excusables de part et d'autre, de prêter à certaines paroles une signification que leurs auteurs ne leur donnaient pas, il ne reste que quelques agitateurs professionnels dont les visées sont heureusement percées à jour par le bon sens public.

En un mot, le danger, le seul danger que pouvaient présenter l'affaire Dreyfus et les affaires qui en dérivent, c'eût été qu'on les transformât en affaires politiques.

Certes on y a tâché et les bénéficiaires éventuels de l'opération feront peut-être de nouvelles tentatives, mais il apparaît bien maintenant que le coup est heureusement manqué.

LA PATRIE :

L'ovation faite par tous ces Français à Henri Rochefort a été magnifique. Elle était méritée. Les patriotes sont sincèrement reconnaissants au directeur de l'*Intransigeant* de n'avoir pas hésité un seul instant entre la cause sacrée du drapeau tricolore et celle d'un internationalisme qui recevait ses inspirations du fonds des reptiles des caisses de l'étranger.

Dans les balances, où une bande de traîtres prétendait peser à la fois Dreyfus et l'armée française, Rochefort a jeté résolument le poids des longs services qu'il a rendus à la démocratie et au prolétariat. Son nom seul a suffi à dissiper toute équivoque, et la masse des travailleurs a compris, en voyant son défenseur le plus autorisé se prononcer avec vigueur contre le syndicat cosmopolite que dans la France outragée, il s'agissait de sauver la République et la démocratie elles-mêmes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 février. — Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 h. 20.

PROJETS DIVERS

On adopte des projets locaux intéressant le Finistère et l'Aisne : une proposition relative aux alluvions du Rhône est prise en considération. On adopte une proposition relative à la réhabilitation des condamnés.

Reprise de la discussion du

Budget de l'agriculture

Le chapitre 29 est adopté.

M. Maurice Faure. — Dans le nouveau projet des canaux du Rhône, le canal de la rive gauche serait, dit-on, alimenté avec les eaux de l'Isère, lesquelles, au lieu d'être fertilisables, sont nuisibles aux champs ; néanmoins, comme il importe d'activer le vote de ce projet, je demande à M. Méline de saisir sans délai le Sénat des propositions gouvernementales, puisque l'ancien projet est actuellement soumis à cette assemblée.

M. Méline — Les opinions sont partagées au sujet du pouvoir fertilisant des eaux de l'Isère. En utilisant ces eaux, on économisera 19 millions. Je ne crois pas pouvoir présenter le projet au Sénat sans présenter en même temps un plan financier

M. Crémieux. — La conversion du 3 0/0 amortissable qui serait facile actuellement donnerait les ressources nécessaires pour la création des canaux du Rhône. (*Mouvements divers*).

Les chapitres 30 et 31 sont adoptés.

Le chapitre 32 (études et travaux exécutés par l'Etat) est adopté avec une augmentation de 180 000 fr. pour l'amélioration du domaine Casabianca, en Corse.

M. Rivet. — Je demande une augmentation de 70.000 fr. au chapitre 33 (subventions pour les travaux agricoles).

M. Méline. — Le crédit a toujours été suffisant jusqu'ici, il le sera encore cette année.

L'amendement est rejeté.

Les chapitres 33 à 37 inclus sont adoptés.

On passe au chapitre 38 (subventions aux sociétés d'assurances mutuelles agricoles contre la grêle, la mortalité du bétail et les secours pour calamnités agricoles.

Il y a sept amendements sur ce chapitre d'ordre éminemment électoral. Tous tendent naturellement à des augmentations.

M. Mougeot. — Je réclame 520,000 francs de majoration avec modification du libellé du chapitre.

MM. Emile Rey, Perrier, Legrand, Dutreix, Couyba se rallient à l'amendement de M. Mougeot.

M. Méline ayant des observations importantes à présenter, il demande le renvoi de la discussion à la prochaine séance.

La prochaine séance est fixée à jeudi, deux heures.

La séance est levée à six heures.

L'Espagne et les Etats-Unis

Mad id. — L'*Imparcial* publie la dépêche suivante dont nous lui laissons la responsabilité, la dépêche ne concordant pas avec les rapports actuellement existant entre les gouvernements espagnol et américain.

New-York, 21 février. — Les Etats-Unis font de grands préparatifs militaires afin de ne point être surpris par les événements. Les forts de l'Atlantique sont renforcés et 300 artilleurs ont été envoyés à Sandybook. Ordre a été donné aux réservistes de la marine de se tenir prêts à toute éventualité.

Dans plusieurs ports, les travaux de défense sont activement poussés. On travaille nuit et jour dans les usines de fulmi-coton et de poudre sans fumée.

On croit en général qu'une crise grave dans les relations entre l'Espagne et les Etats Unis est imminente.

Petites Nouvelles

Christiania. — Le storthing a élu M. Ulmann président, en remplacement de M. Steen.

Glascow. — Le match de foot-ball s'est terminé par la victoire des Ecossais qui ont gagné par 19 points contre 3 à l'équipe française.

Les Ecossais ont joué aujourd'hui avec plus de vigueur qu'il ne l'avaient fait à Edimbourg. Les Français ont manqué de cohésion.

Clermont-Ferrand. — Un incendie a éclaté hier soir à Chabeaugay et a détruit plusieurs maisons.

Un enfant de 4 ans, nommé Mioche a péri dans les flammes.

Les pertes sont considérables.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Bourse de Lyon du 21 Février 1898

La baisse de samedi, qui avait subitement affecté notre marché, avait pour origine le bruit d'un conflit au Niger entre nos expéditions et celles des Anglais. Les journaux d'Outre-Manche avait considérablement exagéré les choses servant en cela la politique de M. Chamberlain qui n'est jamais en retard. On sait heureusement à quoi s'en tenir aujourd'hui et il est notoire que M. Salisbury est en désacord avec M. Chamberlain. Bref, on s'est remis avec raison de ces divers incidents, sans compter l'affaire Zola qui passe définitivement au dernier plan et devient **classée.**

Ce matin, les dispositions plutôt lourdes au début se sont améliorées peu à peu et la clôture s'est faite dans d'assez bonnes conditions.

3 0/0, 103.60, 103.65 et 103.80/25. Extérieure, 61.22, 61 35. Les nouvelles de Cuba sont satisfaisantes et, d'autre part, le bilan de la Banque d'Espagne contraste avec les précédents. L'Italien a subi quelques ventes pour le compte de l'Italie et clôture à 94.325 après 94.45. Turc D, 22.50. On prétend que l'Allemagne proposerait la candidature du prince Georges et qu'elle prendrait le rôle de médiateur. Banque ottomane. 559 50, 555, 557. Le Lyonnais se trouve en nouvelle progression à 839.50. C'est Paris qui mène le mouvement et annonce un dividende de 40 fr., ce qui est fort possible. Oural-Volga, 655. Landerbank, 480. Rio, 720, 712, 715. La hausse parait finie pour le moment et Londres cherche à caser les cours.

COMPTANT

Reprise du Gaz à 880. Paris Horme, 220, 213, 220. Petin-Gaudet, 1430. Hauts fourneaux de Chasse, 1150. Kama, 1400. Huta quelque peu offerte à 4075, 4060. On dit que la Russie, en présence de l'insuffisance de sa production métallurgique, songerait à modifier ses tarifs de douanes. Loire, 215. Montrambert, 920. Croix-Rousse, 380, 385. Tramways, 1525. Act. nouv., 1450. Plaques Lumière, 5390, 5500. A 4000 on voyait le cours de 5000, maintenant, on parle de 6000. Concluez !!

MARCHÉ EN BANQUE

L'action Pellicules françaises suit la marche de son aînée et monte à 1950, bien entendu, il n'est pas encore question de dividende.

ACTIONS

Urikany, 105.»». Tharsis, 190 »». De Beers, 33.»». East Rand, 114.»». Goldfields, 116.»». Robinson Gold, 217.50. Simmer et Jack, 87.»». Mozambique, 53.»». Randfontein, 41.50. Chartered, 75.»». Verreries Mulatière, 530.»». Pompes funèbres, 790.»». Parts Pomp., 50.»». Volga-Vichera lib. 700.»». non lib. 752.»». Ponomareff, 625.»». Parts Ponomareff, 105.»». Constructions méc. anc. 910. 1/10 Const. 725. Péchiney nouv. 510.»». Cleveland, 598.»». Sud Russe, 822.50. Glaces hygiéniques, 120.»». Tram. Cherbourg, 130.»». Tram. Douai, 512.»». Tram. Limoges, 700.»». Tram. Caluire, 925. Tram. d'Ecully nouv. 640.»». ancien, 680.»». Tram. de Toulouse, 501. Tram. Roanne, 540. Tram. de Neuville, 1140. Ouest électr. 539. Tram. de St-Etienne, 560.»». Horme, 100.»». Tram. de Saint-Paul, 500. Pottendorf, 517.»». Tramways de Besançon, 500. Parts Kama, 88. Tramways de Versailles, 450. Bérestow, 295. Tram. de Grenoble, 558 »». Démenagem., 537. Etablissements Casati, 280. Haut Volga, 641. Cables Berthoud, 930.»». Cape Copper, 133.»». Donetz, 1075 »». Céramo, 530. Tr. d'Aix, 55.»». Appareillage, 234. Forc. mot. de l'Arve, 1657.

FEUILLETON DE LA « FRANCE LIBRE » du 22 février 1898

— 19 —

Fonctionnaires et Boyards

Par le Prince J. LUBOMIRSKI

— Vous avez tort, répondit le comte Pérofsky ; il n'y a pas de secrets pour le chef des gendarmes. N'insistez plus, Schelm.

Et d'un signe de la main, il congédia tout le monde.

L'empereur était arrivé à dix heures au bal masqué de l'Assemblée de la Noblesse, et il avait mis son casque sur sa tête. C'était le signal officiel par lequel Sa Majesté permettait à tout le monde de se couvrir et bannissait toute étiquette. On ne devait plus, dès ce moment, ni saluer l'empereur, ni faire la moindre attention à lui. Il était parfois bousculé dans la mêlée, et on lui marchait sur les pieds, mais tous ces petits accidents de la vie avaient le privilège de l'amuser énormément, car il était heureux de descendre une ou deux fois par an de son piédestal de grandeur.

Pour la même raison, il était permis à tout masque d'accoster le souverain, de causer, de plaisanter avec lui, de l'intriguer, mais il était absolument défendu de lui parler affaires ou de lui présenter des pétitions sous le couvert du masque.

Sa Majesté se promenait donc au bal ; elle paraissait s'amuser énormément ; elle avait au bras un petit domino noir, avec quatre gardenia blancs brodés sur chaque épaule. Le souverain et le masque chuchotaient en riant.

L'empereur avait fait déjà plusieurs tours dans la grande salle et la conversation du masque ne paraissait pas le lasser. Autour de Sa Majesté la foule ondulait gaiement ; les masques, les uniformes, les fracs se promenaient sans nul souci de la présence du souverain, dont la physionomie majestueuse respirait la satisfaction et le calme. En face de l'escalier, seuls, au milieu de cette foule bruyante, adossés à une colonne de la salle, étaient Tatiana en domino et A.-A. Vérénine en habit noir. L'empereur n'avait pas aperçu le conseiller, qui n'avait pas bougé de la porte d'entrée ; mais Tatiana suivait, quand elle n'interrogeait pas l'escalier avec anxiété, tous les mouvements du souverain et du domino qui l'accompagnait.

Dix heures et demie sonnèrent ; Tatiana soupira.

— Mon Dieu, dit-elle tout bas à son père, il ne vient pas. Ils nous a dit pourtant qu'il serait ici à dix heures.

La comtesse entendit alors quelqu'un murmurer à son oreille :

— Hé bien, Tatiana ?

Le domino à gardenia blancs était à ses côtés ; il avait quitté le bras de l'empereur.

— Rien, répondit-elle, rien encore !

— Il faut cependant qu'il vienne. J'ai su arracher à Sa Majesté la promesse de ne pas quitter le bal avant onze heures et demie. Je lui ai promis de venir prendre son bras et de me démasquer dans son salon particulier. L'empereur quittera l'Assemblée avant minuit ; l'occasion ne se retrouvera plus.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! murmura Tatiana, cet homme nous trahit, peut-être ?

— Ma fille, dit Vérénine, restez ici seule un instant et ne quittez plus de cette place ; j'irai jusqu'au ministère de l'intérieur : j'attendrai à la porte ! peut-être saurai-je là quelque chose...

— Oui, oui !

— Vous n'aurez pas peur ?

— Peur ! moi ! dit Tatiana : quand il s'agit de sauver mon mari... Allez, mon père.

— Je vous quitte aussi, Tatiana. Deux masques comme nous pourraient attirer l'attention ; il ne faut pas qu'on se doute...

— Oui, allez, allez.

— Quand vous me reverrez au bras de l'empereur et que vous aurez quelque chose à me remettre, approchez-vous hardiment.

Mme Dugarey se perdit dans la foule, et Tatiana resta seule, adossée à la colonne, les yeux fixés sur l'escalier.

La foule passait et repassait derrière elle, mais la comtesse ne voyait rien, absorbée par le sentiment de l'attente. Elle ne remarqua pas plusieurs officiers qui descendaient l'escalier des galeries de la salle. Les officiers était un peu gris, grâce aux nombreuses bouteilles de champagne qu'ils avaient bues. A leur tête était le prince X..., un peu plus monté que les autres.

Le regard du prince tomba sur Tatiana ; il eut bientôt détaillé l'élégance de son costume, la petitesse de son pied, la souplesse de sa taille. Il s'arrêta et se mit à l'examiner avec persistance. Tatiana ne voyait rien.

— Hé ! dit le prince après quelques secondes d'un examen minutieux, elle est charmante.

Il toucha du doigt son camarade le plus rapproché :

— Regarde ce domino, dit-il.

Tous les officiers s'arrêtèrent et après avoir constaté que le prince n'avait pas exagéré le charme mystérieux du domino, ils entourèrent Tatiana. X... lui mit la main sur l'épaule. La comtesse tressaillit à l'attouchement et se retourna avec vivacité. En se voyant au milieu de ces hommes aux yeux brillants, aux faces enluminées, elle poussa un petit c

Phonographe, 155.»». Pellicules fr. 1950.»». Katchkar ord. 29 50. priv. 89.»». Briansk, 1329.»». Platrières du Sud-Est, 235. Fabrique française de chapeau feutre-laine, 626.»». Stéarinerie de Lyon, 138.»». Part Voies ferr. 1925. Manufactures de Champforgeron, 102.»». Anasaha, 26.50. Ateliers franco-russes, 140.»». Bar américain, 120.»». Tram. d'Avignon, 505. Agence Fournier, 450.»». Sheba, 58.50. Dombowaïa, 1490.»».

OBLIGATIONS

Bons à lots de l'Exp. de 1900, 18.»». Bons de l'Exp. de 1889, 8.»». Méridionales d'Italie, 528.»». Makeewka, 496.»». St-Denis, 470.»». Eaux Barcelone 4 0/0, 487. Traction, 465.»». Prokhoroff, 512. Pottendorf, 468.»». Donetz, 513.»». Mines de Communay, 297.»». Union électrique, 460.»». Lots turcs, 108.50. Sélo, 505. Péchiney, 510. Stéarinerie de Lyon, 502.»». Fond. Laminoirs et tréfil. br. cuiv. Lazare Weiller et Cie, 4 0/0, 482.

CHANGE

Barcelone, 33.30. Rome. 105.12. Lisbonne, 48.1/2. Buenos-Ayres, 167.90. Chèques sur Londres. 25.25 ./.. — Argent en barres : Londres, 26 p. 13/16. Paris, 567, 570.

NOTE FINANCIÈRE

Bruxelles. — Lots du Congo : série 18, numéro 21968, lot 100.000 fr.; série 25, n° 59.514, lot 15.000 fr.; série 15, 24825, lot 500 fr.; série 4, 56.991, lot 500 fr.; série 10, 26520, lot 500 fr.

CH. DAMEY.

AVIS AUX ENRHUMÉS

C'est parce que nous sommes sûrs du résultat que nous disons aux enrhumés : Renseignez-vous auprès des personnes qui ont fait usage du Sirop de Vial de Vaise, essayez, et vous jugerez.

Il est bien facile de trouver parmi ses connaissances, des gens qui en aient pris. Que les malades atteints d'irritations de poitrine, influenza, grippe, rhume, bronchite, catarrhe, asthme, coqueluche, s'informent et ils verront qu'il a toujours réussi, même dans les cas où les autres remèdes étaient resté impuissants. C'est, croyons-nous, la meilleure garantie que nous puissions donner du sirop de Vial de Vaise, dont un seul flacon de trois francs produit chaque jour des guérisons surprenantes.

UN HOMME DÉCAPITÉ PAR UN TRAIN

Un bien triste accident s'est produit samedi soir, sur la ligne de Fourvière-Ouest-Lyonnais.

Vers neuf heures du soir, le brigadier-poseur Pothier, qui habite à la gare d'Etoile-Alaï, en faisant une exploration des alentours, aperçut à 90 mètres environ de la station, un paquet de linge qui attira son attention.

Il s'approcha pour l'examiner et quel ne fut pas son émoi en trouvant à proximité de ce paquet de linge, le cadavre d'un homme dont la tête avait disparu.

Il appela aussitôt du secours et plusieurs voisins accouraient ; mais en présence de l'inutilité des soins à prodiguer, on s'en fut prévenir la gendarmerie.

M. le brigadier Chabert s'empressa de se rendre sur les lieux avec M. le docteur Lachize, médecin de la Compagnie F.-O.-L. afin de procéder aux constatations légales.

Puis étant donnée l'heure tardive et l'impossibilité de procéder à la reconnaissance du cadavre, on le fit transporter au dépôt des machines, à la gare de la Demi-Lune, où il a passé la nuit, sous la veillée des employés de la Compagnie.

Hier matin, dès la première heure, l'enquête fut continuée ; on trouva sur le corps une consultation du docteur Pitiot, ainsi que des médicaments qui permirent de reconnaître que l'on était en présence du corps de M. François Méziat, propriétaire, bichonnisseur, domicilié à Francheville, hameau de l'Etoile-d'Alaï.

M. Méziat, qui était marié et père de trois enfants, s'était rendu samedi soir à Lyon, par le train de quatre heures et demie, pour y venir acheter des médicaments pour sa jeune fillette, actuellement en pension chez les Sœurs Saint-Charles à la Demi-Lune, et avait repris à Saint-Just le train de six heures et demie pour rentrer à son domicile.

On se perd en conjectures sur les causes de cet accident. On suppose néanmoins qu'ayant voulu descendre avant l'arrêt du train, une secousse l'a projeté en dehors de la plate-forme, d'où il a roulé sur la voie. Ce matin, les autorités locales ont examiné très attentivement les lieux et les locomotives des deux derniers trains d'hier. Seul un vagon du train de six heures trente, marqué C 13, portait des taches importantes de sang, et plusieurs lambeaux de chair y adhéraient.

Le cadavre a été traîné durant une distance de cinq ou six mètres avant sa décapitation. Quant à la tête, elle a été réduite en bouillie, et c'est à peine si quelques fragments ont été retrouvés.

La mise en bière a eu lieu vers onze heures, à la gare de la Demi-Lune, en présence des autorités locales.

On juge du désespoir de la malheureuse veuve et des trois enfants du pauvre Méziat.

GUÉRISON DES HERNIES Maladie des Femmes (Chutes, dérangements, fibromes, troubles nerveux consécutifs), Dilatation d'estomac, Rein flottant, etc.

Traitement rationnel, simple, peu coûteux, par une nouvelle méthode assurant une guérison rapide et sûre, supprimant ceintures et bandages. M. et Mme A. GAUTHIER, *30, rue Ferrandière, Lyon*, reçoivent les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 2 à 4 heures. Attestations nombreuses. Envoi de la brochure sur demande. Médecin consultant gratuitement.

Une Mort Mystérieuse

Nous racontions, samedi, comment un nommé Jean Vernay, mineur, avait été trouvé pendu vendredi matin à Soucieux-sur-l'Arbresle, dans une chambre d'hôtel qu'il avait partagée pour la nuit avec un marchand ambulant nommé Mousselle.

La disparition de Mousselle avant le jour, et les premières constatations desquelles il résultait que cet individu avait volé l'argent et les vêtements de son compagnon, laissaient craindre que Vernay n'eut été victime d'un assassinat.

Aussi, hier matin, M. le docteur Buyer, médecin au rapport, s'est-il rendu à Soucieux-sur-l'Arbresle, pour procéder à l'autopsie du cadavre du pendu. Cette opération a établi qu'il n'y avait pas lieu de croire à un crime. M. le docteur Boyer n'a relevé sur le corps de Vernay aucune trace de violence comme il y en aurait eu si Mousselle s'était jeté sur son compagnon, pour l'étrangler, le pendre et le voler ensuite.

Mousselle, dont la police possédait le signalement et la photographie, a été arrêté hier matin, à 8 heures, sur la place des Terreaux.

Il a fait des aveux complets. Ainsi qu'on le supposait, il avait passé la nuit avec Vernay; celui-ci était ivre et profondément endormi, l'idée lui vint de le dévaliser, et il partit en emportant les souliers et le foulard de Vernay et son portemonnaie contenant cent francs.

On suppose que Vernay en se réveillant se trouvait encore sous l'influence de l'alcool, et qu'il se pendit de désespoir, en se voyant dépouillé de tout son argent.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 21 février

Banqueroute frauduleuse

Ce matin ont commencé devant la cour d'assises les débats d'une affaire de banqueroute frauduleuse qui, par les faits scandaleux qui s'y rattachent, simulacre d'avortement, chantage, a pris dans l'attention du public une importance considérable.

Lorsque les deux accusés, les époux Perrier, furent traduits devant le tribunal correctionnel pour y répondre de ce chantage d'un genre spécial, nous n'avons pas cru devoir rendre compte de l'affaire, étant donnés les détails ignobles révélés par les débats. Aujourd'hui, bien que l'accusation soit différente, les mêmes faits devant être rapportés, nous sommes tenus également à beaucoup de réserve.

L'acte d'accusation expose ainsi les motifs de la poursuite :

Perrier exploitait à Lyon, quai Pierre-Scize, 91, depuis cinq années environ, un commerce de grains qu'il avait créé, grâce aux libéralités et aux avances du sieur S..., constructeur-mécanicien à Genève, ami de la femme Perrier. Par jugement du tribunal de commerce de Lyon, en date du 2 février 1897, Perrier était admis au bénéfice de la liquidation judiciaire. Le bilan déposé à la date du 25 janvier précédent, à l'appui de sa demande, accusait un actif de 47.899 fr. 15 pour un passif de 88.459 fr. 20. Ce bilan n'était pas sincère. Les premières opérations de la liquidation ont révélé un actif de 22.038 fr. 50 pour un passif de 125.893 fr. 48, ce qui représente un dividende d'environ 8 0[0. Le liquidateur, M. Feys, ne tarda pas à acquérir la preuve que des détournements importants avaient été commis par Perrier, avec l'aide de sa femme, au préjudice des créanciers. Par jugement en date du 15 juin 1897, la liquidation judiciaire a été convertie en faillite. Un autre jugement du 30 juillet suivant a fixé la date de la cessation des paiements et reporté l'ouverture des opérations de faillite au 9 janvier 1897. Une instruction a été ouverte contre les époux Perrier, sous l'inculpation de banqueroute simple.

L'information a établi à la charge des époux Perrier divers détournements d'actif dont le total est évalué à 32.501 fr. 45.

Ces détournements sont les suivants :

Un mobilier et quelques bijoux dont la vente a produit une somme de 12.187 fr. 50.

Cet important mobilier a été retrouvé en partie dans une propriété que les époux Perrier avaient louée, dès le mois de décembre 1896, chemin de la Mascotte, à Vassieux, commune de Caluire, et le surplus dans un local, à Pierre-Bénite.

Les meubles y avaient été apportés clandestinement dans le courant du mois de janvier 1897, peu de jours avant le dépôt du bilan ;

2° Le livre caisse mentionne divers payements purement fictifs : un prétendu remboursement de 10.500 francs, au nom d'un sieur Philibert, qui n'existe pas, et diverses autres sommes dont le total s'élève à 7.105 fr. et 90 cent., y sont inscrits ;

3° Perrier a touché de diverses personnes des sommes assez importantes qu'il s'est appropriées, au préjudice de ses créanciers...

Perrier est également poursuivi pour banqueroute simple. Il a fait des dépenses personnelles ou de maison excessives.

Il a tenu des livres ou fait des inventaires incomplets et irréguliers n'offrant pas sa véritable situation active ou passive. Il existe entre ce délit et le crime de banqueroute frauduleuse, une connexité incontestable.

Perrier n'a pas d'antécédents judiciaires, mais sa moralité et sa réputation laissent à désirer. Connaissant l'inconduite de sa femme, il chercha à en tirer profit.

La femme Perrier paraît avoir été l'auteur principal de la ruine de son mari. Aimant le luxe et la dépense, elle puisait largement dans la caisse commerciale, qui était à son entière disposition. Elle est aussi le principal auteur des détournements d'argent commis au moment du dépôt du bilan ou après la cessation des paiements.

Dans l'interrogatoire que lui fit subir M. le président Rimaud, Perrier se défend d'avoir connu l'inconduite de sa femme et nie, par conséquent, en avoir tiré un profit quelconque. Comme le président s'étonne de ce que tant de libéralités de la part de M. S..., qui lui ouvre un crédit à la Société générale, lui verse des fonds importants, ne l'aient pas surpris, l'accusé répond : « Je croyais que c'était un oncle de ma femme », ce qui lui vaut cette réflexion du président : Parce qu'il avait beaucoup d'argent, vous avez trouvé tout simple que ce fut un oncle. »

Au reste la femme Perrier, qui ne s'interrompt de pleurer que pour parler, s'efforce de disculper son mari : elle ne craint pas pour cela de donner sur sa propre conduite les plus répugnants détails. Il faut qu'on l'oblige au silence.

Perrier fournit sur le passif de son bilan des explications tendant à prouver sa parfaite bonne foi. Ainsi les marchandises qui se trouvaient dans son magasin représentaient une valeur réelle de 22.000 francs et ont été liquidées à 9 000 francs. Quand au fait de mettre en lieu sûr des meubles et objets divers, il s'en excuse par le désir de conserver des objets qui lui venaient de sa famille.

Pour le cheval, nommé Bijou, la vente en a été portée sur les livres par sa femme, il ne sait rien à ce sujet. Mais sa femme alors nous explique qu'il n'y a pas eu détournements, puisqu'elle l'a acheté avec l'argent que lui avait donné M. S..., voulant conserver son « cher Bijou ».

Toutes ces explications n'ont qu'une valeur médiocre pour le moment : il faudra les entendre discuter par les témoins.

L'audience est levée à midi.

A quatre heures de l'après midi, commence l'audition des témoins, au nombre de vingt-deux.

M. Feys, syndic de faillites à Lyon, donne des explications sur la situation des époux Perrier, au moment de la cessation des paiements et les divers actes qui les ont amenés en cour d'assises.

On entend ensuite des camionneurs ou déménageurs qui ont conduit à la campagne une partie du mobilier des époux Perrier, et une certaine quantité de marchandises.

Chronique Locale

LE CALENDRIER. — Mardi 22 février, 52e jour.
Soleil : lever, 6 h. 58; coucher, 5 h. 30.
Lune : N. L.
Mardi-Gras.
1871. — Le nouveau gouvernement est reconnu par la plupart des puissances. Le service des chemins de fer est repris dans les départements.

Association de la Presse. — Nous apprenons que notre confrère, M. Etienne Charles, le sympathique secrétaire de l'Association des journalistes lyonnais et secrétaire de la rédaction du *Salut Public*, quitte notre ville pour s'installer définitivement à Paris, où l'accompagnent les vœux de tous ses confrères parmi lesquels il ne comptait que des amis.

Nécrologie. — Notre ami et collaborateur J. Mollard (Jehan de Trept), vient d'avoir la douleur de perdre son père, M. Jean Mollard, décédé hier à l'âge de 64 ans.

Les funérailles du défunt auront lieu demain mercredi. Le convoi partira du domicile de la famille, rue Perrod, 12, à 7 h. 3[4, et de là se rendra à l'église Saint-Augustin. L'inhumation aura lieu au cimetière de la Croix-Rousse.

Nous présentons à la famille de M. Mollard nos très sincères condoléances.

Anciens militaires du génie. — La fête du 6 mars prochain s'annonce sous les plus heureux auspices ; la commission d'organisation ne néglige rien pour donner à la partie artistique tout l'attrait possible.

Nous apprenons en effet que celle-ci s'est assuré le bienveillant et gracieux concours de Mme Fiérens, de l'Opéra; de Mlle de Meyrianne, MM. Bucognani, Delvoye, Hyacinthe, du Grand-Théâtre, de Mlle Irma Faintrenie, l'excellent professeur de diction.

Si à cette phalange d'artistes hors ligne nous en ajoutons quelques autres, choisis parmi les meilleurs des grands concerts et salons lyonnais ; si nous disons que l'excellent orchestre symphonique du 158e régiment d'infanterie se fera entendre, c'est prédire à cette fête de la bienfaisance un très grand et légitime succès. Avec de pareils interprètes, il ne saurait en être autrement.

La soirée sera clôturée par un bal et le tirage d'une tombola.

En somme, la réussite de la fête sera complète et l'œuvre des Petites Filles des soldats en profitera dans une large mesure.

La commission a établi des dépôts de billets au siège de la section, place de l'Hôpital, 1 ; au cercle militaire, rue des Archers, 7, pour messieurs les officiers, ainsi qu'à la chefferie du génie, quai de la Charité, 44, et dans quelques établissements ; MM. Chamussy, rue Saint-Jean, 25, Rustenholtz, Taverne de Lyon, quai de la Pêcherie, 1, Chevallon, rue Vielle-Monnaie, 30, 32 ; Delabre, rue Duquesne, 69.

L'affaire Ponet. — C'est aujourd'hui à midi que vient devant la quatrième chambre de la cour d'appel l'action intentée par le directeur de la *Comédie Politique* contre le procureur général pour l'avoir fait extrader illégalement et arbitrairement.

La direction de nos théâtres. — M. Tournié, directeur, du théâtre du Capitole, à Toulouse, vient d'être nommé directeur des théâtres municipaux pour quatre ans ; la première année pour le Grand-Théâtre seulement, et les trois autres années pour le Grand-Théâtre et les Célestins réunis.

M. Tournié n'est pas un inconnu pour notre ville. Il a tenu au Grand-Théâtre l'emploi de fort ténor pendant l'année 1879-1880, sous la direction de M. Emile Marck.

Le nouveau directeur a pour associé M. Morvan, ancien directeur du théâtre de Nantes.

Le Salon Lyonnais. — C'est par erreur que l'inauguration du Salon Lyonnais a été annoncée pour le vendredi 25 courant ; c'est le jeudi 24, à 10 heures du matin qu'elle aura lieu au pavillon des Beaux-Arts.

C'est également le même jour, jeudi que sera donné le banquet dans les salons de l'Hôtel de l'Europe à 7 heures du soir.

Nous rappelons que les souscriptions sont reçues au secrétariat, au Pavillon de Bellecour de 9 h. à 5 heures.

Les cambrioleurs (*suite*). — Pendant la nuit dernière, des voleurs se sont introduits chez M. Gobet, instituteur, rue Mazard, 4, et se sont emparés de divers bijoux, ainsi que d'une petite somme d'argent.

Rue de l'Hôtel-de-Ville. — Nous avons fait remarquer l'absence complète de surveillance dans cette rue.

En voici encore un exemple : hier soir, de mauvais plaisants ont pu éteindre tous les becs de gaz de la rue de l'Hôtel-de-Ville, depuis la rue Longue jusqu'à la place des Jacobins, sans donner l'éveil à la police.

Une bande de voleurs. — On a volé, la nuit dernière, sur le quai Rambaud des lingots d'étain appartenant à la Compagnie générale de navigation.

L'un de ces lingots a été déposé dans la cour du n° 17 du cours Suchet, par un individu qui a pris la fuite sans avoir été reconnu.

On suppose que ce vol a été commis par une bande de cinq voleurs. Deux d'entre eux, les nommés Forest et Claudius, sans domicile connus, sont activement recherchés.

Grand-Théâtre. — Ce soir, à l'occasion des jours gras, et à la demande générale, irrévocablement dernière représentation de *Mignon* ; le touchant opéra de Thomas sera interprété par Mlles de Craponne et Duperret, MM. J. Fabre et Audisio. Ce dernier a donné, dans sa dernière représentation, beaucoup de relief au rôle de Wilhem.

Le spectacle sera terminé par *Coppélia*, le charmant ballet de Delibes.

Rideau à 7 h. 3[4.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui, à l'occasion du Mardi-Gras, en matinée, à 2 heures, avec le concours de Mme Tariol Baugé, des Bouffes-Parisiens, dernière représentation du *Grand-Mogol*.

Le soir, à 8 h., *La Tour de Nesle*.

Mercredi 23, relâche pour répétition générale.

Jeudi 24, continuation des représentations de Mme Tariol-Baugé. Première representation de la *Fille du Tambour-Major*.

Cirque Rancy. — A l'occasion du Mardi-Gras, le cirque Rancy donnera aujourd'hui à 3 heures et à 8 h. 1[2, deux grandes représentations comprenant toutes les grandes attractions. Les Cow Boys, Miss Bliss, Mlle Petreski les chiens géants du professeur Croftou, etc. etc.

Parmi ces chiens nous devons signaler la plus grande curiosité du genre, le chien calculateur. Le public pose un problème. S'agit-il d'une addition, soustraction, multiplication le chien calculateur s'avance et sans un signe du maître, prend sur un pupitre les chiffres donnant la solution du problème. C'est extraordinaire et du plus grand intérêt.

Les deux représentations seront terminées par la chasse au moyen-âge avec chevaux plongeurs.

CACAO Fourey-Galland, anémie, convalescence, diabète, 18, rue Paul-Chenavard, Lyon.

GENTIANE FRANÇAISE Apéritif hors pair

Evitez les maladies par l'usage du **Sirop de Boehet du Serpent**, 32, rue Lanterne, qui rafraîchit, désinfecte et purge le corps des impuretés et des microbes, causse des maladies.

Kina-Perrier, *Apéritif.*

Jules Auriol, vêtements ecclésiast. *Nimes*

UN VIEUX MARIN miraculeusement guéri de plusieurs maladies incurables, a fait le serment d'employer le reste de ses jours à faire connaître à tous ceux qui souffrent la bienfaisante découverte à laquelle il doit son salut, et qui assure la guérison radicale de toute maladie causée par **VICES DE SANG** · Dartres Boutons, Rhumatismes, Asthme, Bronchites-Gastrite, Anémie, Goitre, Maladies secrètes, etc. Ecrire **L. Gervat, 45, rue de la République, Lyon.**
Réponse explicative. Brochure gratis.

Officiers Ministériels

Sont nommés notaires :

A Versac-le-Grand (Ain), M. Pansu, en remplacement de M. Nicod.

A Saint-Péray (Ardèche), M. Girard, en remplacement de M. Girard.

A Chamoux (Savoie), M. Gaudry, en remplacement de M. Mébraux.

A Chambéry, M. Picquet, en remplacement de M. Carret.

Sont nommés huissiers :

A Yssingeaux, M. Guignard en remplacement de M. Darue.

A Valence, M. Gonnard, en remplacement de M. Clair.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Tarare. — *Mission.* — La mission générale prêchée dans les deux paroisses de notre ville par six Pères Jésuites, a été inaugurée hier au milieu d'une nombreuse affluence de fidèles.

Nul doute que pendant les trois semaines que durera cette mission les hommes viendront nombreux aux instructions diverses qui seront donnés tous les jours.

Le matin, à 5 heures et à 8 heures, et le soir à 8 heures, sauf le samedi soir où il n'y aura rien.

Villefranche. — *A l'Union nationale.* — Le produit des deux soirées données par l'Union nationale et le Club des Jeunes au profit des écoles catholiques libres et des pauvres est de 978 fr. 40.

— *Arrestation.* — Il a été procédé à l'arrestation du nommé Jean Soulat, 40 ans, arrêté pour vagabondage.

Neuville. — *Conseil de revision.* — Le conseil de revision pour le canton de Neuville aura lieu le mercredi 2 mars, à 10 heures 1[2, à la mairie.

A l'issue du conseil se tiendra la revue d'appel pour les hommes des services auxiliaires et de l'armée territoriale des classes qui doivent présenter leurs livrets.

LOIRE

SAINT-ÉTIENNE. — *Erection d'un monument à Francis Garnier.* — Suivant les décisions prises lors de la conférence de M. Wahl, une réunion pour l'érection, à Saint-Etienne, d'un monument à Francis Garnier, a eu lieu samedi soir, à la Chambre de commerce, sous les auspices de l'Alliance Française.

Un comité d'honneur et un comité effectif sont en voie de formation ; une seconde réunion aura lieu dans quelques jours.

— *Au Palais.* — La conférence du Palais a commencé ses travaux.

Dans la dernière séance, présidée par M. Antoine Balay, vice-président, qui remplaçait M. Victor Gay, empêché, il a été discuté la question suivante : » Les obligations contractées par une femme mariée sous le régime de la communauté légale, et autorisée de son mari, engagent-elles ce dernier personnellement ou non.

La séance a été tout entière consacrée au développement de l'affirmative, soutenue par Me Charles Gillier.

Entre maai et femme. — Le sieur Louis Vache (non prédestiné), âgé de 26 ans, mineur, rue Mulatière, 6, bien que marié depuis peu, n'a pas à l'égard de sa moitié les petites prévenances que tout bon époux doit avoir envers sa compagne.

Hier, ayant eu avec celle-ci une discussion, sur un sujet du reste sans importance, il l'a gratifiée d'une quantité d'horions.

La dame Vache, peu contente, a déposé une plainte au commissaire de police qui a dressé procès-verbal à l'époux Vache.

— *A l'hôpital.* — Le nommé Jean-Pierre Saby, âgé de 63 ans, journalier à la Digonnière, qui se trouvait malade et sans ressources à son domicile, a été transporté à l'hôpital par les soins de la police.

— *Vol.* — La dame Maloriol, ménagère au Cret-Montferré, avait confié au nommé M..., horloger, rue du Puy, une montre qui avait besoin d'une réparation. M..., dont les affaires né devaient pas être brillantes, a pris la fuite avec l'objet confié à ses soins. La dame Maloriol est allé conter sa mésaventure au commissaire de police qui a dû platoniquement se contenter de dresser procès-verbal.

— *Le conseil de revision.* — Les opérations du conseil de revision ont commencé ce matin à l'Hôtel de Ville. Cent cinquante-six conscrits étrangers à la localité ont été examinés.

Saint-Chamond. — *Accident.* — Il y a quelques jours un bien triste accident est arrivé à l'usine Lévy, fabricant de lacets.

D'un monte-charge où elle se trouvait, une fille Chabert voulut regarder dans la cage de l'ascenseur pour appeler une autre ouvrière ; une porte en tôle qui se trouve à l'étage supérieur vint à tomber faisant une grave blessure à la tête de la jeune fille qui est restée sans connaissance.

Transportée dans les appartements de MM. Lévy, elle demeura dans cet état de 11 h. à 3 heures du soir, ce n'est qu'à ce moment qu'elle fut transportée chez elle.

On a du coudre la blessure ; cependant elle va un peu mieux. On nous assure que cette porte en tôle serait déjà tombée plusieurs fois.

Pourquoi ne la fixerait-on pas plus solidement.

— *Procès-verbal.* — Procès-verbal a été dressé contre un nommé Joseph Tardy, âgé de 18 ans qui a pris la fuite après avoir volé un pantalon de 18 francs au préjudice de M. Jean Mourier, prenant pension avec Tardy chez M. Vincent, restaurateur.

Saint-Martin-en-Coailleux. — *Nos chasseurs.* — Hier, dimanche, une battue a eu lieu dans les bois du Plany et du Mont-Pilat, faite par les chasseurs de Saint-Chamond afin de détruire les animaux nuisibles qui détruisaient les lièvres dans nos parages.

Quatre renards et un blaireau ont été abattus.

Izieux. — *A la mémoire de M. Gillet.* — Hier matin le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pétrus Vial, maire, qui, au début de la séance, a tenu à faire l'éloge de leur regretté collègue, M. François Gillet, cet homme de bien aux idées si larges et si profondément libérales ; aussi il propose au conseil de donner le nom de ce bienfaiteur à une rue d'Izieux ; le conseil a adopté cette proposition à l'unanimité.

Verin. — *Une épidémie.* — Une épidémie de rougeole sévissant depuis quelques jours dans la commune, les écoles communales ont été momentanément licenciées afin d'enrayer les progrès de la maladie.

Feurs. — *Accident.* — Hier matin, le garçon de M. Landrivon, boulanger à Feurs, a été assez sérieusement blessé à la main par le bois d'une pannetière qu'il était en train d'ouvrir.

Le blessé a reçu les soins du docteur Guillemaud.

ON DEMANDE de bons Margeurs et un Jeune Homme pour les courses. — S'adresser à l'imprimerie de la *France Libre*, 35 et 35 *bis*, rue de Condé.

Dernière Heure

Le départ du cuirassé « Vauban »

Toulon. — Le cuirassé *Vauban*, qui porte le pavillon du contre-amiral de la Bonninière de Beaumont, commandant en chef la division navale d'Extrême-Orient, a appareillé à midi aux sons de la *Marseillaise*, jouée par la musique de l'*Amiral-Duperré*, qui porte le pavillon du contre-amiral Gaudin.

L'Espagne et les Etats-Unis

Washington. — Le lieutenant Sobral, attaché naval à la légation espagnole, qui était accusé de s'être servi de termes injurieux à l'égard du gouvernement américain, a été relevé de ses fonctions par décret royal du 24 janvier.

L'Angleterre et la France

Londres. — A la Chambre des communes, M. Chamberlain dit qu'il n'a pas reçu de nouveaux renseignements sur les incidents mentionnés dans les télégrammes qu'il a lus à la séance de vendredi à la Chambre, mais il a reçu hier un télégramme du lieutenant Pilcher, commandant des troupes à Lokoja, disant qu'on avait reçu la nouvelle que 100 hommes et 4 officiers français européens étaient arrivés à Argungu.

M. Chamberlain dit qu'il ne peut pas croire qu'au cours de négociations pendantes le gouvernement français puisse avoir autorisé cette invasion d'un territoire sur lequel les droits de l'Angleterre sont reconnus par une convention entre l'Angleterre et la France.

A la Chambre des lords, lord Salisbury fait une déclaration analogue à celle de M. Chamberlain à la Chambre des communes.

Liverpool. — M. Hampden Jackson, secrétaire de l'Association africaine de Liverpool, laquelle a fusionné avec la Compagnie Royale du Niger, déclare que les différents négociants intéressés aux affaires d'Afrique, refusent comme lui de considérer la situation comme alarmante. « Nous croyons, dit-il, que M. Chamberlain nous entraîne tous à la ruine, ou bien qu'il le ferait s'il en était le maître.

« Il n'y aura pas de guerre et tout le monde pourra voir, avant six mois, combien la surexcitation actuelle avait peu de raison d'être. Le fait est que la commission anglo-française a presque terminé ses travaux et que l'affaire est près d'être résolue entre les deux pays. Je ne suis pas d'ailleurs porté à accepter trop au pied de la lettre les télégrammes venus de la côte d'Afrique. »

M. Jones, chef de la maison Elder, Dempster et Cie, a dit dans une interview que le gouvernement anglais avait bien fait de s'assurer la possession des arrière-pays de la Côte-d'Or et du Lagos, mais entre ces arrière-pays et le Niger, il est des territoires qui appartiennent de droit à la Grande-Bretagne et qui sont très importants à un point de vue commercial, surtout à un moment où l'on crée un chemin de fer pour les relier tous à la côte.

M. Chamberlain, qui connaît l'importance et la valeur des possessions anglaises, protégera leurs intérêts.

Ce n'est pas la concurrence française qui est à craindre, c'est la politique douanière de la France, qui, à l'inverse de ce que fait l'Angleterre dans ses colonies, chasse le commerce étranger au profit du commerce français. Cette politique douanière est d'autant plus maladroite pour la France que l'indigène, qui se trouve gêné dans son commerce par les droits protecteurs, transporte très facilement sa cabane sur le territoire anglais.

Le pays soutiendra le gouvernement anglais dans son désir de conserver des territoires qui appartiennent à l'Angleterre.

M. Jones ne croit pas que l'affaire en soit arrivée au point de provoquer des hostilités entre la France et l'Angleterre.

Arrestation d'un Français par les Allemands

Nancy. — On annonce que M. Gustave Baudin, né en Lorraine, qui a fait son service militaire dans la Légion étrangère, aurait été arrêté à Noveant, par la police allemande, au moment où il franchissait la frontière pour aller voir sa sœur qui habite Metz.

M. Baudin est âgé de 26 ans ; il a reçu la médaille coloniale.

LE PROCÈS ZOLA

Dijon. — M. Toussaint, bâtonnier de l'ordre des avocats près la cour d'appel de Dijon, envoie au ministre de la guerre une lettre par laquelle il annonce l'envoi aux chefs de l'armée d'une adresse dont les signataires sont tous les avocats près la cour d'appel de Dijon, demandant qu'elle soit portée le plus promptement possible à la connaissance du chef de l'état major général.

L'adresse est ainsi conçue :

« Les soussignés, avocats près la cour d'appel de Dijon, douloureusement émus des incidents qui se produisent devant la cour d'assises de la Seine, tiennent à dégager leur ordre de toute solidarité avec ceux qui les suscitent. Ils adressent aux chefs de l'armée qui assument la responsabilité de la défense nationale, l'expression de leur respectueuse confiance.

Suivent les signatures du bâtonnier en exercice, des anciens bâtonniers de l'ordre et de 34 avocats.

DERNIÈRES NOUVELLES

Washington. — Les Etats-Unis ont décidé d'envoyer un autre navire à la place du *Maine* dans les eaux de Cuba.

Londres. — M. de Courcel a eu cet après-midi, un entretien avec les chefs de bureau du Foreing Office.

Madrid. — M. Lagosta a dit à des journalistes que d'après l'enquête officielle et la vérification opérée par les scaphandriers espagnols, il est prouvé que l'accident du *Maine* a été fortuit.

Berlin. — Au Reichstag, le juif socialiste et capitaliste Singer, reproche à M. de Kardorff, du parti de l'empire, d'avoir été mêlé à des affaires financières malpropres.

M. de Kardorff réplique : c'est là une impudence de juif.

M. Singer répond : Les paroles de M. de Kardorff ne sont que des polissonneries de hobereau. »

LES JOURNAUX DE CE MATIN

Extraits téléphonés des Journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon

LA LIBRE PAROLE

De Drumont : Souhaitons que les socialistes, mieux inspirés, se joignent à nous pour proclamer l'amnistie pour ces infortunés condamnés d'Alger qu'on veut enfermer pendant deux ou trois ans dans une prison pour avoir ramassé dans la rue un paquet de cigarettes, tandis qu'on renvoie indemne Erlenger qui a volé des millions et que l'on s'apprête à acquitter Naquet, qui a rempli ses poches de l'argent du Panama.

L'AUTORITÉ

De Cassagnac. — Pas une seule fois le colonel Picquart n'a compris qu'il n'avait qu'un moyen de s'attirer, malgré la mauvaise cause qu'il défendait, l'estime de l'opinion publique. C'était de donner bravement sa démission, de rejeter cet uniforme, ces épaulettes qui gênaient son expansion, qui l'étouffaient et de dire tout, tout ce qu'il savait, en admettant qu'il sût quelque chose. Il y aurait eu, je le reconnais, une vraie noblesse dans ce geste, dans cette attitude C'est celle de l'homme qui se jette à l'eau au risque de se noyer pour sauver un être en péril et, noyade pour noyade, celle-là du moins n'eût pas manqué de grandeur. Cela valait mieux en tous cas, qu'être jeté à l'eau par l'opinion publique.

Le colonel ne s'en est pas seulement rendu compte. Par une étrange oblitération du sens moral, il a imaginé de pouvoir équivoquer, d'en dire assez pour contribuer à l'outrage déversé sur l'armée dont il fait partie et pas assez pour faire luire la vérité, si toutefois il la possède.

Il est resté entre deux selles, entre l'accusation qui l'a broyé et la défense qu'il n'a pas armée comme elle s'y attendait.

On a trouvé cela peu français, peu militaire, bizarre, presque répugnant et on s'est détourné de ce malheureux sans qu'aucun patriote, aucun ami de l'armée puisse élever la voix et le plaindre.

L'INTRANSIGEANT

De Rochefort. — Franchement, il serait temps pour la bonne renommée de la justice elle-même, d'imaginer à l'égard des hommes politiques une législation autre que celle dont je suis actuellement l'heureuse victime et qui va diamétralement contre son but.

LE GAULOIS

De Desmoulins. — Zola pouvait beaucoup pour l'apaisement général. Espérons qu'il se fera sans lui. Honte sur Zola, si la fièvre née de lui survivait au verdict ! Et puisque Zola se contente d'opposer à des preuves matérielles ce qu'il appelle des documents humains, nous souhaitons que les jurés se placent sur le terrain qu'il a choisi lui-même.

L'honneur de nos généraux vaut bien, à tout prendre, celui de Zola. Entre les déclarations faites sur la foi du serment par les chefs de notre armée et les déclamations passionnées du pontife de l'école naturaliste, le jury choisira.

LE JOURNAL

Pauvre grand homme ! que nous aimions tant ! comme vous le reconnaîtrez plus tard. Fasse le ciel que pour vous ce ne soit pas trop tard, que vous vous aperceviez que ceux qui se servent de vous et de l'autorité qui s'attachait à votre nom, et que vous avez pu fort justement invoquer, vous conduisent au plus sinistre des naufrages, au risque de faire sombrer non seulement votre gloire qui fut incontestable, mais votre honneur qu'il ne dépendait que de vous laisser incontesté.

LE SOLEIL

Kérohant expose, d'après un journal allemand, l'intérêt que Guillaume a d'entretenir l'agitation autour de l'affaire Dreyfus, car, pendant ce temps, il met à exécution ses plans : étendre l'Allemagne en Orient, mettre la main sur le pays austro-hongrois, la Belgique, la Suisse, la Roumanie, la Turquie d'Europe et d'Asie-Mineure.

Kérohant conclut : L'agitation entretenue autour de l'affaire Dreyfus ne peut qu'aider puissamment à l'accomplissement du programme pangermanique. C'est la « marmite infâme » dans laquelle on veut faire cuire cette pauvre France. Comme l'a dit dans son style pittoresque et brutal notre implacable ennemi Bismarck, il s'agit de laisser la France mijoter dans son jus. Et voilà le « pourquoi des choses ».

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

Communications Diverses

Voirie municipale. — Avis. — Le projet de revision du règlement de voirie applicable à toute l'étendue de la ville de Lyon sera déposé pendant 20 jours, du lundi 21 février au samedi 12 mars 1898 inclusivement, à la mairie centrale (4e bureau), où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours non fériés.

194e Société de Secours mutuels (boulangers, fariniers, grainetiers). — Assemblée générale mardi 22 février, à deux heures du soir, Palais de la Bourse (salle des Réunions industrielles).

Lecture du compte-rendu financier.

Réception des nouveaux adhérents.

ÉTAT CIVIL DE LYON

FUNÉRAILLES DU 22 FÉVRIER 1898

Premier arrondissement. — Chaleyssin, liseur de dessins, 67, rue Imbert-Colomès, 18, f. 8 h.; Louise Oreil, s. p., 60 ans, portes de Loyasse, f. 8 h. 3[4; Thérèse Garnier,

FEUILLETON DE LA « FRANCE LIBRE »
du 22 Février 1898

— 5 —

LE

Secret de l'abbé Césaire

PAR

Léon de Tinseau

— Il le sait maintenant. La chose une fois faite, il m'aurait paru que c'était peu loyal de dissimuler. D'ailleurs, l'ancien président est pour moi un ami et l'un des hommes que j'estime et respecte le plus en ce monde.

— Vous le connaissez depuis longtemps ?

— Depuis qu'il était étudiant à Paris et moi vicaire à Saint-Sulpice. Je l'ai perdu de vue, il y a vingt ans, quand ma santé m'a obligé à quitter le ministère paroissial. C'est alors que je suis allé en Angleterre et que le couvent d'où vous sortez m'a choisi comme aumônier. Mais je ne voulais pas mourir loin de la France. Je suis revenu dans la Saintonge qui est mon pays et celui de la famille dans laquelle vous allez vivre. Le président a voulu m'avoir pour curé et je me suis laissé faire, ce qui ne m'a pas empêché, presque chaque été, de revoir ma chère chapelle, mes bonnes religieuses et ma petite Mary. Voilà toute l'histoire.

— Toute l'histoire ! vous oubliez la partie qui me regarde. Où serais-je maintenant sans vous ? Qui sait si je ne serais pas une mendiante des rues ? A qui dois-je, pauvre orpheline, d'avoir été élevée comme une fille de pair, dans le premier couvent catholique de Londres ?

— Vous le devez à Dieu qui nous a donné pour enfants, à nous autres, ceux qui n'ont plus de père ici-bas.

— Ah ! je me demande souvent si je n'ai pas gagné au change. A mesure que j'ai pu réfléchir davantage, j'ai deviné un triste mystère sous les réticences de votre charité. Comme mes pauvres yeux se sont fatigués souvent à vouloir percer la nuit sombre qui environne ma naissance !

— Ne regardez que l'avenir qui réclame tout votre courage. Pensez à vos nouveaux devoirs. Quelle impression vous a produite votre arrivée au Sauzet ?

— Certes — je me le disais tout à l'heure — je n'ai point à me plaindre. J'ai trouvé, en Sabine, une jeune fille très bonne, très simple, avec quelques-uns des défauts que j'ai entendu critiquer chez les Françaises. Je n'ai rien à ajouter sur M. des Touches, après ce que vous en avez dit tout à l'heure, si ce n'est que mon impression confirme vos paroles. Quant à madame des Touches...

— Ne vous pressez pas de la juger. Elle n'a, d'ailleurs, que voix consultative pour l'éducation de sa belle-fille. Sur ces trois personnes, je suis sûr que deux au moins vous apprcieront et aimeront. Soyez *vous* et faites votre devoir. Peu à peu il vous apparaîtra, au moyen de votre tact et de mes conseils. Ayez grande confiance en M. des Touches. C'est un homme rare et supérieur à tous les points de vue.

— Pourquoi a-t-il quitté la magistrature si jeune ?

— Il ne l'a dit à personne, et vous devez éviter soigneusement toute allusion à ce sujet qui lui est pénible. Et maintenant, venez que je vous montre mon jardin et l'école de mes bonnes Sœurs. Après quoi je vous promets un thé tellement *anglais*, qu'en fermant les yeux, vous vous croirez à Roehampton.

A la chute du jour, miss Wood encouragée et réconfortée par les heures qu'elle venait de passer avec le bon abbé, reprenait le sentier de la garenne.

Pendant ce temps-là, l'ancien aumônier lisait la lettre suivante dont madame O'Brien, la supérieure, avait chargé pour lui l'oiseau qui s'envolait, afin de chercher sa vie à travers le monde :

« Monsieur et vénérable abbé,

« La pauvre Mary part tout à l'heure, bien triste de nous quitter et bien heureuse à la pensée que vous l'attendez à l'autre bout du chemin. Je me réjouis, quant à moi, du succès de vos désirs. Dans une famille comme celle dont vous m'avez fait la peinture, avec les conseils de votre sagesse et de votre affection à sa portée, Mary a toutes les chances de commencer, de la façon la plus favorable, la dure carrière qui s'ouvre devant elle.

« En vous portant garant de son mérite, vous n'avez pas à craindre le reproche d'avoir fait des promesses qui ne seront pas tenues. Marie Wood est une personne hors ligne sous tous les rapports. Son instruction est complète; c'est ce que nous pouvons faire et, probablement, ce que nous avons fait de mieux depuis longtemps. Sa piété est grande, mais éclairée et solide. Son jugement est sûr ; son courage à toute épreuve. S'il s'agissait de beaucoup d'autres, je dirais que son extérieur est trop séduisant, mais je la crois, plus que le très grand nombre, à l'abri de ce côté, et, d'ailleurs, avons-nous le droit de reprocher à Dieu d'avoir donné à sa créature une perfection trop grande ?

« Durant les deux mois de vacances qu'elle vient de passer chez lady Claremont, ainsi qu'elle le fait depuis plusieurs années, elle a achevé d'acquérir un usage du monde qui en fait une jeune femme accomplie. Elle a été fort remarquée, et son ancienne compagne, en la ramenant à Rochampton, me disait que Mary pouvait espérer, selon toute apparence, un mariage avantageux dans notre pays, ou l'absence de dot n'est pas, comme dans le vôtre, un vice rédhibitoire pour une jeune fille.

» Mais vous voulez que la chère enfant connaisse la France, et ni elle ni moi ne songeons à discuter les décisions du seul protecteur qu'elle ait en ce monde. Que Dieu l'assiste et la conduise.

» Son départ me causera moins de tristesse si, comme je l'espère, je reçois de vous la promesse que son absence ne privera pas de vos visites habituelles le petit troupeau dont vous avez été le pasteur, et qui se recommande aux prières de votre charité. »

— Oui, certes, j'ai voulu qu'elle connaisse la France, dit en lui-même le curé de Saint-Eutrope en refermant la lettre. Et cependant, plus l'instant décisif approche, plus je me demande si mon instinct m'a sagement guidé. A la grâce de Dieu ! je crois que j'ai fait mon devoir, le ciel fera le reste.

Le jour baissait déjà. C'était l'heure où l'abbé Césaire allait voir ses malades.

— Justine ! cria-t-il d'une voix forte, mon chapeau et ma douillette, je sors.

Une vieille femme à cheveux gris, dont la haute taille commençait à se courber, entra en s'essuyant les yeux. Ses vêtements sombres et son bonnet de tulle noir lui donnaient presque l'air d'une religieuse. Mais son visage n'offrait pas, en ce moment surtout, cette expression de calme dont les années du cloître revêtent la physionomie humaine.

— Pourquoi n'êtes-vous pas venue la voir ? demanda le prêtre. Vous vous êtes cachée, je gage ?

— C'est vrai, monsieur le curé, fit la servante. Je n'ai pas eu le courage de me trouver en face d'elle.

— Il faudra bien finir par avoir ce courage, mon enfant. Miss Wood viendra souvent ici. D'ailleurs, elle ne se doute pas que vous... l'avez vue naître et que vous êtes avec moi la seule créature vivante qui sachiez son histoire.

— Dieu veuille qu'elle ne se doute jamais de ce que je sais.

— Peut-être aurez-vous le devoir de le dire un jour, Justine ; ce sera votre expiation. Mais vous auriez été surprise de la retrouver si grande et si belle. Vous ne l'auriez pas reconnue si vous aviez pu la voir.

— Je l'ai vue, monsieur le curé, sans qu'elle m'aperçoive. Elle est le portrait de sa pauvre mère. Ah ! me voilà bouleversée pour longtemps !

— Il faut vous calmer, mon enfant ; Dieu vous a pardonné. L'enfant que vous avez su retrouver dans l'immensité de Londres vous pardonnera un jour. Sans vous, peut-être, elle serait aujourd'hui une mendiante.

V

— Etes-vous contente de votre après-midi, Sabine ? demanda miss Wood à son élève quand elles se trouvèrent ensemble, durant l'heure précédant le dîner.

— Elle n'a rien eu d'extraordinaire. Chaque semaine, une fois au moins, nous allons à la Grand'Combe, chez nos cousins d'Uzel. Ces dames font leur tapisserie, sous la charmille, quand il fait beau, au salon quand il pleut, tandis que mon père et mon oncle se promènent dans les champs en causant agriculture.

— Vous ne devez pas beaucoup vous amuser. Est-ce qu'il y a des enfants dans la maison ?

— Un seul, qui se nomme Roger. Le baron a des idées à lui sur l'éducation et sur la politique. Aussi n'a-t-il jamais voulu que mon cousin quittât la maison paternelle.

— Alors, il a un précepteur ?

(*A suivre*).

On Achèterait
VIGNOBLE rapport 3 à 8 vignerons. — S'adr. M. BAUDRY, *16, passage Terreaux*, Lyon.

PROCHAINEMENT
ouverture du Cabinet **J. Honoré**, ancien principal clerc de notaire et d'avoué, *25 années de pratique*, 52, rue Victor-Hugo, à l'entresol, Lyon. — Affaires immobilières, civiles et commerciales. Direction de tous procès. Recouvrements, contentieux. Régie d'immeubles. Consultations, etc., etc.

On demande un jeune Homme de 16 à 18 ans, jolie écriture et connaissant un peu la procédure. — S'ad. bur. journal, 361.

AUX 4 BLASONS
MALAVAL
Graveur en tous genres
Lyon, passage de l'Hôtel-Dieu, 24, Lyon
Timbres de paroisse, Cachets, Armoiries, Articles pour dessinateur la proderie, Plaques pour bicyclettes, Plaques d'enseigne

OCCASION
A Vendre
Joli APPAREIL
PHOTOGRAPHIQUE
9x12 à main
Avec tous Accessoires
Conditions Avantageuses
S'adresser chez M. GURNAUD, 5, rue de Castries, Lyon.

On Achèterait
DOMAINE IMPORTANT
Dans la région de l'Est
Ecrire à M. GAVAND, ancien notaire à Lyon, rue de la Charité, 46.

Pour Vendre ou Acheter
PROPRIÉTÉS - CHATEAUX
Villas, Vignobles
dans tout le Sud-Est de la France
S'ad. **CHABERT** Père & Fils
Commissionnaires en Immeubles
à VALENCE (Drôme)

MEUBLES DE LYON
Meilleurs et meilleur marché que les
MEUBLES DE PARIS
Fabrication garantie, brevetée S. G. D. G.
Maison HENRI BONJOUR et Cie
AU COLOSSE DE RHODES
LYON, 42-44, cours de la Liberté, 42-44, LYON
Sièges, Tentures, Literie, Glaces, etc.
Nos articles sont faits sous les yeux du client
INSTALLATIONS COMPLÈTES

Fabrique spéciale d'Escaliers de tous systèmes
R. LERTE
CONSTRUCTEUR, BREVETÉ S. G. D. G.
A Sainte-Foy-l-Lyon (Rhône)
Escaliers tournants dits : hélicoïde en fer et bois, système breveté S. G. D. G., avec colonne lisse en fer creux et marches en bois dur.
Escaliers en fonte de toutes dimensions.
La grande modicité de prix et la bonne exécution défient toute concurrence.
Plans et Devis gratis sur demande

LYON, 6, rue St-Côme, 6, LYON
GRANDE PHARMACIE DE
L'ÉLÉPHANT
DÉPURATEUR RADICAL fl. 4f50; lit. 10f
Maison de Confiance et de Bon Marché
NOUVELLE GRANDE BAISSE DE PRIX
DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE
Médicaments toujours frais. — Détail au prix du gros. — Prix fixe
Consultations gratuites par le Dr BARRIER, de la Faculté de Paris

EAU D'ARQUEBUSE
De l'Hermitage des Frères Maristes
ou LIQUEUR VULNÉRAIRE PERFECTIONNÉE
LE LITRE : 4 fr. 50
Souveraine contre les *Foulures, Entorses, Coups, Contusions, Coupures, Ecorchures, Brûlures, Fractures, Plaies récentes, Gangrène.*
LIQUEUR DE L'HERMITAGE
HYGIÉNIQUE. STOMACHIQUE & STIMULANTE
LE LITRE : 5 fr. 50
Adresser les demandes au Frère Procureur général des Frères Maristes, à Saint-Genis-Laval (Rhône).

Petites Affiches Économiques

PARAISSANT DEUX FOIS PAR SEMAINE

Au prix uniforme de 25 centimes la ligne

Ces demandes comprennent : les **demandes et offres d'emplois**, les **locations**, les **ventes de fonds, de maisons, de terrains** et les **offres diverses d'affaires.**
Elles sont reçues exclusivement **aux bureaux de la « FRANCE LIBRE »**, 46, rue de la Charité, de 8 heures du matin à 7 heures du soir.

Pour toutes les demandes de renseignements relatives à nos Petites Annonces, prière d'écrire au journal sous les numéros indiqués à chaque annonce, ou de s'adresser directement à notre Service de Publicité, tous les jours, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 du matin et de 5 à 6 heures du soir.

Immeubles

On achèterait Maisons à Lyon ou près Lyon, de 30.000 à 50.000 francs. Rien des agences. — N° 1008, au Journal.

A vendre, terrains près Lyon. Diverses situations. Depuis 3 fr. le mètre. Immeubles de 9.000 à 200.000 fr. Lyon et banlieue, Rien des agences. — N° 236, au journal.

A vendre, maison neuve avec jardin, aux portes de Lyon. Rapport 750 fr. Prix 16.000 fr. Ecrire 228, Journal.

A vendre, maison neuve, cour, jardin, entre deux stations tramways. Banlieue de Lyon. Bon air. Conviendrait à famille. Prix, 17.000 fr. — Ecrire 230, Journal.

A vendre, coteau Sainte-Foy, belle vue, bon air, près tramways, petite propriété, 10 pièces, jardin, fruits, vigne, asperges, ombrage, cour, eau, dépendances. Prix, 23.000 fr. Facilités de paiement Ecrire 232, au Journal.

A vendre, avenue des Ponts, petite maison neuve, 4 pièces, eau. Prix, 10.000 fr. — N° 234, Journal.

A vendre, terrains près Lyon. Diverses situations. Depuis 3 fr. le mètre. Immeubles de 9.000 à 200.000 fr. Lyon et banlieue. Rien des agences. — N° 236, Journal.

Emplois

Demoiselle, bonne famille. Instruction religieuse. 22 ans. Conn. piano, demande place demoiselle de Compagnie chez Dame seule. Voyagerait. — Journal, n° 54.

On demande un jeune homme de 12 à 14 ans, pour faire les courses, ayant bonne écriture si possible, présenté par ses parents. — S'adresser à M. l'Administrateur de la *France Libre*.

Homme sérieux, muni de bonnes références, demande place de représentant ou voyageur de commerce. — S'adresser chez M. Jacoby, 13, rue Bichat.

Personne sérieuse désire se placer chez personne seule. — S'adresser au journal, n° 329.

Ecclésiastique, ancien professeur ayant temps libre, donnerait leçons ou ferait éducation enfants bonne famille. — S'adresser aux bureaux du journal, n° 325.

Un ménage : le mari, 33 ans, la femme 29 ans, demande place de maîtres-valets ou cocher-jardinier et femme de chambre-cuisinière. Bonnes références. — S'adresser aux bureaux du journal, n° 340.

Jeune homme instruit désire place preceptorat ou emploi dans bureau. — Bureaux du journal, n° 336.

Retraité d'Etat, actif, bonnes références, tiendrait livres et ferait encaissements pour assurance, commerce, etc. — Ecrire T. L., journal.

Ancien employé, recommandable, demande écritures chez lui, copies, bandes d'adresses, etc. — S'ad. au journal.

Bon comptable demande comptabilité à domicile ou chez lui. Conditions modérées. — Ecrire à la *France Libre*.

Monsieur muni des meilleures références, demande emploi de comptable ou employé de bureau. — S'adresser 10, quai de la Pêcherie, chez M. Joseph Viret.

Jeune fille de bonne famille, 22 ans, bonne éducation et instruction, connaissant le piano, demande place demoiselle de compagnie, de préférence chez dame seule. Voyagerait au besoin. — Ecrire J. L., bureaux du journal.

Jeune fille, 20 ans, munie de ses brevets, désirerait répétitions dans bonnes familles, pour enfants au-dessous de 15 ans. Recommandée par le journal. — D. G.

Homme sérieux demande emploi dans maison pour faire les recouvrements et les courses. — S'adresser 26, chemin de la Mouche, M. Blein.

Fonds de Commerce

A céder, de suite, dans bon quartier, café-brasserie. 25 ans d'existence. Recettes, 60 à 80 fr. par jour. Prix 12.000 fr., moitié de sa valeur. Maladie. Facilités de paiement. — N° 1008, au Journal.

A céder Laiteries de 500 fr. à 2.000 fr. Bons choix à faire. — N° 1440, Journal.

A céder de suite 4 cafés-comptoirs, sur grand cours, de 3.000 à 5.000 fr. — N° 1440, Journal.

Joli café-comptoir, au centre de Lyon. Prix 6.000 fr. Bonne petite affaire.
S'adresser au bureau du journal.

Divers

Prêts hypothécaires, de 10.000 fr. à 150.000 fr. Intérêts modérés. Rien des agences. — Journal, n° 3120.

A St Michel. Teinture et dégraissage, 4, rue Vaubecour. Travail soigné, livraison rapide, prix modérés.

Monsieur seul, sans parenté digne d'intérêt, plus de 4 ans de maladie, est dans la gêne ; se recommande à personne généreuse qui l'aiderait momentanément. Références. — Ecrire L. L., 7, poste restante, Lyon-Bellecour.

Une **COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE** emprunterait avec bonne garantie hypothécaire, 120.000 francs, par fractions au besoin.
S'adresser aux bureaux du journal.

LISEZ chaque semaine **LA FRANCE LIBRE ILLUSTRÉE**

ON TROUVE LA FRANCE LIBRE A LYON
Dans les Etablissements suivants :
Grand Hôtel de Russie, rue Gasparin.
Grand Hôtel des Beaux-Arts, r. de l'Hôtel-de-Ville
Hôtel de Rome, rue du Peyrat.
Hôtel Jeanne-d'Arc, rue de la Bombarde.
Brasserie du Tonneau, rue de la République.
Café Maderni, rue de la République.
Grand-Café, 8, rue de la République.
Café-Glacier-Restaurant Monnier, place Bellecour
Café du Monument, 4, place Carnot.
Café de la Paix, place Le Viste.
Taverne de Lyon, 50, rue de la République.
Café-Bar Victor-Hugo, rue Victor-Hugo.
Café de l'Espérance, 35, rue de la Charité.
Grand-Café du Cercle, à Rive-de-Gier.
Hôtel Saint-Jacques, à Rive-de-Gier.
Café Julien Bonnet, 41, r. République, St-Chamond.

FABRIQUE DE COURONNES MORTUAIRES
Mon Vernay
Gros & Détail
REMISE 15 0/0 A L'ARMÉE
aux Sociétés & Corporations
MARQUE EN CHIFFRES CONNUS
71, Cours Lafayette, Lyon

Emplâtre de la Providence
Pour la Guérison des
RHUMATISMES, NÉVRALGIES, OPPRESSIONS, DOULEURS POINTS DE COTÉ, REFROIDISSEMENTS ASTHMES, BRONCHITES, LUMBAGOS, ETC., ETC.
Dans toutes les Pharmacies
Et au Dépôt principal : à Lyon, 60, rue Saint-Georges
A. SOULAS
Pharmacien de 1re classe, Lauréat des Hôpitaux de Lyon
Prix : 1 franc (1 fr. 15 par poste)

HOTEL DES VOYAGEURS
17, place Carnot, 17 (*près la gare de Perrache*)
Maison recommandée à MM. les Ecclésiastiques et à Mmes les Religieuses

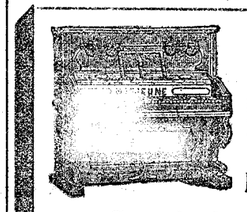
PIANOS & ORGUES
DE TOUTES MARQUES
Mlle LEJEUNE
Musicien diplômé du Conservatoire de Paris
LYON - 50, rue de la Charité, 50 - LYON
Grande facilité de paiement
VENTE A 50 MOIS DE CRÉDIT
Avec faculté de remboursement
VENTE, LOCATION, ACCORDS, RÉPARATIONS
La Maison entretient gratuitement ses pianos en location

On Achèterait
Régie immeubles ou **part** agent de change. S'ad. M. BAUDRY, *16, pass. Terreaux*, Lyon.

A VENDRE
Immeuble à Lyon
rapportant 8.000 fr net de charges. Prix demandé 160.000 fr. pouvant être converti en rente viagère.
S'adresser à M. GAVAND, rue de la Charité, 46, Lyon.

A VENDRE
Occasion :
ORGUE
A TUYAUX
Bourdon, 8 pieds; dulciana, 4 pieds; flageolet, 2 pieds; trémolo; 4 jeux coupés en demi-jeux, 7 registres, 4 octaves 1/2; soufflerie à pieds ou indépendante; transpositeur; facteur: Beaucourt, de Lyon. En parfait état, belle façade, tuyaux de montre, longueur 1 m. 60, profondeur 1 m., hauteur 2 m.
Prix : 700 francs.

A VENDRE
SIX BEAUX ORANGERS
SÉCULAIRES
Au prix de 50 francs pièce
S'adresser à St-Chamond, Grand'Orange.

ÉTUDE
de comptes, liquidations dossiers, partages avis sur toutes affaires
S'adr. à M. Gavand, ancien notaire, 46, r. de la Charité, Lyon

Toile Souveraine
JULIE GIRARDOT
J. DAMON, Pharmacien
50 ans de Succès
contre Douleurs
Plaies & Blessures
MARQUE DÉPOSÉE Se méfier des Contrefaçons
TOILE SOUVERAINE JULIE GIRARDOT CODEX N° 602
Exiger sur la toile la signature ci-contre Julie GIRARDOT.
Fabrique : avenue de Noyelle, 5, à Lyon
GROS ET DÉTAIL
Dépôts à Lyon : Pharmacie du Serpent, 52, rue Lanterne, à la Pharm. cours Morand, 6
Prix : 6 fr. le mètre
Envoi contre mandat-poste au nom de Julie GIRARDOT.

BOURSE DE PARIS *du 21 Février*

PRÉCÉD. CLOTURE	FONDS D'ÉTAT	DERNIER COURS
103 60	3 0/0 Français, cpt	103 75
102 65	— ferme	103 75
101 55	3 0/0 Amortis. cpt	102 10
102 05	— ferme	102 07
105 90	3 1/2 0/0..... cpt	106 83
106 57	— .... ferme	106 67
TERME	ACTIONS	COMPT.
3610 ..	Banque de France.	3610 ..
931 ..	Banque de Paris...	893 ..
581 ..	Comp. Escom. Paris	582 50
665 ..	Crédit Foncier.....	667 ..
840 ..	Crédit Lyonnais....	849 ..
104 50	Russe 67-69 4 0/0....	104 95
104 20	— 1889 4 0/0.....	104 60
105 45	— Consolid. 4 0/0	106 50
97 ..	— 91 3 0/0.....	97 10
640 ..	— Charcof.....	640 25
96 90	— Caucase 5 0/0.	96 50
104 75	Russe 4 0/0 1867....	104 25
104 25	— 4 0/0 1880....	104 20
67 75	— 5 0/0 1875....	67 75
104 50	— 4 0/0 1889....	104 75
... ..	— 4 0/0 1890....	104 75
... ..	— 3 0/0 1891....	... ..
... ..	— 3 0/0 1893....	... ..
1104 ..	Est.....	1101 ..
1905 ..	Lyon.....	1203 ..
1450 ..	Midi.....	1453 ..
2085 ..	Nord.....	2088 ..
1902 ..	Orléans.....	1900 ..
1284 ..	Ouest.....	... ..
... ..	Bône-Guelma.....	... ..
1150 ..	Gaz Parisien.....	... ..
... ..	Suez (actions).....	2452 ..
6 75	Panama.....	... ..
104 80	Autriche or 4 0/0...	... ..
103 85	Hongrie or 4 0/0...	... ..

TERME	ACTIONS	COMPT.
... ..	Egypte 7 0/0 rivil.	105 45
... ..	Egypte unifiés.....	109 90
94 50	Italien 5 0/0.	94 35
... ..	Landerbank.	430 ..
561 ..	Banque ottomane..	562 ..
54 ..	Mobilier espagnol..	55 ..
... ..	Autrichiens.....	727 ..
... ..	Lombards.....	195 50
543 ..	Société Générale...	543 ..
390 ..	Foncière lyonnaise.	344 ..
561 ..	Méridionaux.....	559 50
.. ..	Nord-Espagne.....	80 ..
... ..	Portugais.....	... ..
143 ..	Saragosse.....	144 ..
... ..	Métaux.....	... ..
PRÉCÉD. CLOTURE	OBLIGATIONS	DERNIER COURS
3... ..	Ville Paris 1855-60..	... ..
574 ..	— — 1865....	575 ..
433 50	— — 1869....	433 50
418 50	— — 1871....	418 ..
113 ..	— — 1871 1/4.	113 ..
590 ..	— — 1875....	590 ..
588 ..	— — 1879....	588 ..
395 ..	— — 1894....	395 75
... ..	Ville de Lyon.....	103 50
510 ..	Foncières 1879.....	509 50
473 ..	— — 1883 4 0/0	474 ..
507 75	— — 1885.....	507 ..
... ..	— — 1895.....	... ..
503 ..	Communales 79 4 0/0	501 50
507 50	— — 60 —	509 ..
476	Bône-Guelma.	477 ..
483 50	Est 3 0/0.....	483 ..
487 ..	— — nouvelles..	487 ..
475 ..	Est-Algérien.....	473 ..
495 ..	Lyon 3 0/0.....	493 ..

PRÉCÉD. CLOTURE	OBLIGATIONS	DERNIER COURS
1509 ..	Lyon 5 0/0.....	1503 ..
483 ..	Bourbonnais	483 ..
461 ..	Dauphiné	464 50
481 ..	Méditerranée 5 0/0.	482 ..
483 ..	Fusion anciennes..	483 50
485 50	— nouvelles...	486 ..
482 50	Midi.....	495 ..
486 ..	Midi nouveau.....	481 ..
481 50	Orléans	483 50
462 50	Ouest.....	485 ..
467 25	Autriche ancien...	482 25
474 ..	— 2e hyp....	473 50
392 25	Lombardes anc.....	390 75
396	— nouv...	395 ..
232 50	Nord-Espagne 1er...	233 ..
3 6 ..	— — 3e...	3 18 ..
215 ..	— — 5e...	209 50
128 ..	Andalouse 1re serie.	128 ..
228 ..	Asturie 1re série....	229 ..
229 ..	— 2e — ...	210 ..
212 ..	— 3e — ...	215 ..
239 ..	Saragosse 1re série..	239 50
288 ..	— 2e — ..	293 ..
510 50	Gaz parisien	510 ..
64 50	Cacérès.....	62 ..
43 ..	Ouest-Espagne	33 50
... ..	Est-Espagne	249 ..
... ..	Portugaise 3 0/0....	45 ..
365 ..	— — 4 0/0....	352 ..
376 50	Chemins argentins.	387 50
672 50	Suez 5 0/0.....	675 ..
494 75	— 3 0/0.....	494 75
29 50	Panama 5 0/0.....	29 50
22 ..	— 3 0/0.....	22 ..
22 25	— 4 0/0.....	22 50
29 ..	— 8 0/0 nouv.	29 ..
337 ..	Gaz de Madrid.....	340 ..
502 ..	Dette tunisienne....	502 ..
331 ..	Moscou autrich.....	330 ..

PRÉCÉD. CLOTURE	OBLIGATIONS	DERNIER COURS
195 10	Chinois 4 0/0.....	195 ..
484 ..	Nord.....	484 25
485 50	Nord-Est.....	482 75
470 ..	Sud-France	459 ..
	Après Bourse	
103 62	3 0/0.....	103 75
94 50	Italien.....	94 45
81 24	Extérieure	81 34
... ..	Hongrois.....	... ..
... ..	Portugais	... ..
... ..	Egypte privilégiée.	... ..
22 50	Turc	22 62
558 ..	Banque ottomane..	559 ..
... ..	Douanes.....	... ..
718 ..	Rio.....	721 ..
189 ..	Tharsis.....	190 50
327 ..	Alpines	328 ..
728 50	De Beers.....	729 50
281 50	Tabacs	283 ..
216 50	Robinson.....	217 50
17 ..	Buffelsdoorn	17 ..
74 ..	Chartered.....	75 ..
116 ..	Goldfields	117 ..
94 ..	Langlaagte	95 ..
45 ..	Randfontein	46 ..
40 ..	Transvaal.....	37 50
31 ..	Bechuanaland.....	31 ..
53 50	Mozambique	55 79
108 ..	Durp. Roodep	108 ..
54 ..	Sheba	54 ..
87 ..	Simmer.....	87 ..
602 ..	Ferreira.....	606 ..
116 ..	East-Rand.....	118 50
64 ..	Kleinfontein	62 50
122 ..	Goldenhuis.....	124 50
109 50	Lots Vares	108 50

BOURSE DE LYON *du 21 Février*

PRÉCÉD. CLOTURE	FONDS D'ÉTATS	DERNIER COURS
103 62	3 0/0 Français.....	103 55
... ..	3 — coupures 500..	103 55
102 05	3 0/0 Amortissable..	... ..
... ..	3 — coupures 500 ..	... ..
105 87	3 1/2 0/0 1894.....	... ..
... ..	3 — coupures 500 .	... ..
90 85	Emp. 2 1/2 0/0 Tonk.	... ..
... ..	Emp. Madagascar..	... ..
... ..	Chine 4 0/0 or.....	105 85
... ..	Dette égypt. unifiée.	110 20
... ..	— — privil..	... ..
... ..	Espagne 4 0/0 exté..	... ..
103 75	Hongrie 4 0/0.....	... ..
94 50	Italien 5 0/0.....	... ..
22 55	D. c. ottomane sér. D	... ..
... ..	Consolidé ottomane.	... ..
472 ..	Priorité —	472 ..
... ..	Douanes —	494 ..
... ..	Russe 4 0/0 67-69....	... ..
... ..	— 4 0/0 1880....	104 45
... ..	— 4 0/0 1890....	... ..
97 15	— 3 0/0 1891.....	97 25
... ..	— 3 1/2 0/0 1894.	... ..
97 ..	— 3 0/0 1896....	96 50
	ACTIONS	
838 ..	Crédit Lyonnais....	838 ..
... ..	Société Fonc. Lyon.	... ..
... ..	Société Lyonnaise..	620 ..
2432 ..	Canal de Suez.....	... ..
... ..	Banq. Pays-Autrich.	480 ..
557 ..	Banque ottomane..	558 ..
... ..	Mobilier espagnol..	51 ..
723 ..	Autrichiens-Hong..	... ..
... ..	Lombards (Sud-Autrichien)	... ..
80 ..	Nord de l'Espagne..	77 50
... ..	Saragosse.....	142 ..
... ..	Rio-Tinto	... ..

PRÉCÉD. CLOTURE	OBLIGATIONS	DERNIER COURS
... ..	Dombes et Sud-Est.	478 ..
... ..	— nouvelles..	477 ..
... ..	P.-L.-M. fusion.....	481 25
... ..	— — nouv.	484 ..
... ..	Autr.-Hong. nouv..	475 ..
... ..	Cacérès.....	64 ..
... ..	Lombardes 3 0/0....	392 50
... ..	— — nouv.	395 50
... ..	Nord-Esp. 1re série..	... ..
... ..	— 2e série ..	215 25
... ..	— 3e série ..	... ..
... ..	Asturies 1re hyp....	227 50
... ..	Saragosse 1re hyp...	397 75
... ..	— 2e hyp....	285 25
103 ..	Ville de Lyon.....	103 ..
... ..	— St-Chamond .	... ..
496 ..	— Tarare	... ..
398 ..	Croix-Rousse.....	... ..
457 ..	Lyon-Fourvière.....	455 ..
443 50	Ouest-Lyonnais	445 ..
384 ..	Rhône.....	... ..
375 ..	St-Victor à Thizy.	... ..
516 ..	Tram. Clermont ...	... ..
317 ..	Tramways de Lyon	318 ..
480 ..	Drôme.....	457 ..
520 ..	Dombrowa	520 ..
390 ..	Fond. l'Horme anc..	390 ..
... ..	Blanzy.....	... ..
510 ..	— nouv.....	510 ..
517 ..	Cuivre Lyon-Macon	... ..
531 ..	Verrerie Richarme.	531 ..
508 ..	Eaux & Eclairage ..	... ..
493 ..	Rue de Lyon.....	... ..
510 ..	Trifail	511 ..
172 ..	Soltiel Coronada...	... ..
254 ..	Charb. d'Urikany..	253 ..
171 ..	Barcelonne directe.	171 25
... ..	Ségovie à Médina..	184 ..
... ..	Ouest-Espagne	... ..

PRÉCÉD. CLOTURE	ACTIONS	DERNIER COURS
	Gaz	
1550 ..	Angers.....	1600 ..
1319 ..	Besançon	... ..
525 ..	Bourg	... ..
... ..	Dole.....	... ..
1215 ..	Florence	... ..
1150 ..	Limoges.....	... ..
870 ..	Lyon.....	880 ..
180 ..	Padoue-Vicence....	... ..
325 ..	Le Puy.....	390 ..
1260 ..	Reims.....	... ..
4385 ..	Saint-Etienne.....	... ..
655 ..	Toulon	... ..
940 ..	Venise.....	... ..
	Fonderies	
314 ..	L'Horme	220 ..
2180 ..	Creusot.....	2170 ..
1440 ..	Aciéries marine....	1437 ..
845 ..	Commentry-Fourc..	842 ..
287 ..	Franche-Comté.....	288 ..
895 ..	Châtillon-Commen.	899 ..
2260 ..	Aciéries Firminy ...	... ..
1610 ..	— St-Etienne.	1610 ..
1150 ..	Fonderies Chasse...	1150 ..
650 ..	Atel. Chaléassière..	650 ..
340 ..	Etablissem. Cail....	... ..
373 ..	Usines Franc-Russe	382 ..
340 ..	Cuivre Lyon-Macon	... ..
280 ..	Fond. Forges Alais.	285 ..
405 ..	Parts Kama.....	408 ..
4085 ..	Huta-Bankowa....	4085 ..
	Mines	
215 ..	Loire.....	215 ..
915 ..	Montrambert.....	920 ..
452 50	Sa